VIE INÉDITE

DE

SAINT CORENTIN

Écrite au IX^e^ siècle, par un anonyme de Quimper,

PUBLIÉE AVEC PROLÉGOMÈNES, TRADUCTION ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

Par le R. P. Dom François PLAINE

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE, DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*).

QUIMPER

M. DIVERRÈS, Rue Keréon. | M^lle^ LEMERCIER, Quai du Stéïr.

M. SALAUN, Rue Keréon.

IMPRIMERIE CAEN — A. JAOUEN, SUCCESSEUR.

1886.

CENTIMES

VIE INÉDITE

DE

SAINT CORENTIN

Écrite au IX^e^ siècle, par un anonyme de Quimper,

PUBLIÉE AVEC PROLÉGOMÈNES, TRADUCTION ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

Par le R. P. Dom François PLAINE

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE, DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*).

QUIMPER

M. DIVERRÈS, Rue Keréon. | M^lle^ LEMERCIER, Quai du Stéïr.
M. SALAUN, Rue Keréon. |

IMPRIMERIE CAEN — A. JAOUEN, SUCCESSEUR.

1886.

VIE INÉDITE DE SAINT CORENTIN

PROLÉGOMÈNES

Saint Corentin, la gloire de la Cornouaille, le plus illustre de ses thaumaturges, est un nom éminemment populaire en Bretagne, comme dans une grande partie de la France. Volontiers même les habitants de la Cornouaille assigneraient à leur patron céleste un rang d'honneur entre tous les saints de la Bretagne; ils ne craignent pas de dire qu'il a été entre les plus beaux astres de l'Église bretonne ce qu'est le soleil parmi les planètes (1).

Mais si le nom de saint Corentin continue à juste titre à être entouré de tant de gloire, si la renommée de thaumaturge, dont il jouit toujours, lui a créé une telle popularité, il s'en faut de beaucoup que sa vie et ses actions soient suffisamment connues; il s'en faut de beaucoup que l'authenticité de ses miracles ait été jusqu'ici dûment constatée. En effet, l'histoire et l'hagiographie n'ont publié jusqu'à présent sur saint Corentin aucun texte ancien digne par lui-même d'inspirer confiance, et capable de faire autorité. Elles ont au contraire laissé son nom dans une sorte de demi-obscurité, dont la science pas plus que la piété éclairée ne sauraient se contenter. Nous sera-t-il donné de combler

(1) V. l'ancien office de saint Corentin dans le *Sanctoral* de 1500 et l'épître du V. P. Maunoir à saint Corentin. *Le Sacré Collège de Jésus*, 1659, p. 3.

cette lacune, de mettre le premier dans une vraie lumière la vie et les miracles du glorieux évêque de Quimper? Nous le désirons vivement et nous ne sommes pas à cet égard sans espoir. Voici qu'en effet nous avons découvert au Musée Bollandien de Bruxelles (1) une ancienne vie latine de saint Corentin, qu'aucun hagiographe n'avait encore utilisée. Or, elle renferme à notre avis tout ce qu'on peut savoir *authentiquement*, non seulement de saint Corentin, mais encore de saint Primel et de saint Tudy, deux saints des plus vénérés en Cornouaille. Il y a plus : elle est antérieure comme rédaction à la vie de saint Guennolé par Wrdisten et à celle de saint Paul de Léon par Wrmonoc. On peut donc la regarder comme le plus ancien monument littéraire de la Cornouaille et du Léon arrivé jusqu'à nous. Mais il va sans dire que ce que nous avançons ici a besoin d'être prouvé. Aussi allons-nous y consacrer le premier paragraphe des présents prolégomènes.

Un mot avant d'entrer en matière sur la question de savoir si le siége de Quimper a eu deux titulaires du nom de Corentin.

Deux auteurs (Deric et Garaby) à notre connaissance se sont prononcés ici pour l'affirmative ; mais ils sont modernes, ils ne peuvent citer en leur faveur un seul document ancien, un seul auteur antérieur à la fin du XVIII[e] siècle (2). Ils ont en outre contre eux le texte des anciennes Liturgies locales de Quimper, de Marmoutiers et des autres églises qui célébraient la fête de saint Corentin avant 1789 (3) Que faût-il

(1) Biblioth. de Bourgogne, ms latins, n° 8,495. Ce texte avait été envoyé de l'ancienne abbaye de Saint-Sauve de Montreuil, où se conservait alors une partie des restes mortels du Saint.

(2) Ni Lobineau, ni l'abbé Gallet ne paraissent avoir admis cette opinion.

(3) Il est bien fâcheux que cette opinion se soit glissée, subrepticement sans doute, à Quimper, dans le nouveau Propre de 1851 (26 oct. in festo s[i] Alori).

de plus pour établir qu'une pareille opinion est radicalement fausse?... qu'elle avait dû être imaginée à plaisir pour concilier des traditions, dont on avait mal compris le sens et la portée? Aussi, sans nous y arrêter davantage, nous allons rechercher ce qu'il faut penser de l'antiquité et de l'autorité de la vie latine de l'*unique* saint Corentin, qui ait gouverné la Cornouaille comme évêque.

§ I[er]. — Antiquité et autorité de la vie de saint Corentin.

La vie latine de saint Corentin, que nous publions aujourd'hui pour la première fois est-elle un écrit original? Émane-t-elle d'un auteur suffisamment bien placé pour connaître les faits qu'il raconte, d'un auteur assez embrasé du zèle de la vérité pour inspirer confiance? Enfin cet écrit est-il arrivé jusqu'à nous exempt d'interpolation? Telles sont les trois questions qu'il importe d'éclaircir pour établir que nous nous trouvons ici en présence d'un document pleinement digne de faire autorité.

Or, si nous devons avouer tout d'abord que la *Vie latine de saint Corentin* n'existe plus à notre connaissance que dans une seule copie, celle de Montreuil ou du Musée Bollandien, — et encore est-elle de date récente (1664), — nous pouvons affirmer en même temps que cette transcription avait été faite sur des *manuscrits très-anciens et rongés de vétusté* (1), qui remontaient probablement au IX[e] siècle et provenaient originairement de Quimper.

Ce qui prouve la vérité de cette dernière assertion, en établissant simultanément que le texte du IX[e] siècle n'a pu subir aucune interpolation au moins substantielle dans le cours des âges : c'est que la transcription de Montreuil nous présente un texte parfaitement identique quant

(1) Lettre d'envoi adressée à Henschenius, ms 8495, fol. 53.

au fond, quelquefois même quant à la lettre avec celui du *Chronicon Briocense*, du *Sanctorale Corisopitense* (1500) (1) et des Légendaires de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, de Marmoutiers, etc. — Car cette identité serait absolument inexplicable si l'on n'admettait pas qu'à l'époque de la translation du corps de saint Corentin, le texte primitif de la vie du saint fut transféré simultanément et arriva ainsi jusqu'à Montreuil, en Picardie. Il paraît, en effet, que, postérieurement à cette date et jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, il n'y eut plus entre les deux pays aucun échange de communications relativement au culte de saint Corentin. Car la Bretagne en était alors à ignorer que la Picardie revendiquât l'honneur de posséder les restes mortels d'un de ses plus illustres enfants ; elle croyait que ces restes sacrés se trouvaient uniquement à Marmoutiers (2) et c'est là qu'elle s'adressait quand elle voulait en obtenir quelque portion (3).

Ne sait-on pas d'ailleurs que la translation d'un corps saint, lors des invasions normandes, amenait assez ordinairement le transfert simultané de la vie originale du même saint, témoin ce qui se fit pour saint Léger d'Autun, saint Guennolé, saint Pol de Léon? Ceci soit dit uniquement pour rendre raison du fait, pour montrer qu'il n'est pas isolé. Car, fût-il même le seul de ce genre, la présence à Montreuil de l'unique exemplaire de la vie d'un saint aussi illlustre que saint Corentin et l'identité substantielle de ce texte avec celui des anciennes légendes liturgiques du même saint suffiraient à elles seules pour prouver que cet exemplaire provient originairement de Quimper et qu'il n'a subi à travers les âges aucune altération substantielle. Or, de là à conclure également qu'il est digne de faire autorité, la distance ne paraît pas considérable.

(1) Ce Sanctoral, dont on ne connaît plus qu'un exemplaire, se conserve au Musée Bollandien de Bruxelles. Quant au *Chronicon Briocense*, il est encore inédit, mais on connaît plusieurs copies, et Dom Morice en a publié quelques extraits, entre autres ce qui concerne saint Corentin (*Pr. de Bretagne*, t. I, p. 7-102.

(2) V. *La Vie de saint Corentin*, par Albert Le Grand.

(3) V. ce que nous dirons plus bas des reliques de saint Corentin, en étudiant les derniers documents, ceux des années 1623 et 1646.

Si nous examinons maintenant la vie de saint Corentin en elle-même, si nous recherchons minutieusement quels sont les caractères intrinsèques et extrinsèques qui la distinguent, quels aveux elle contient, quelles déclarations y sont faites, on acquierra, croyons-nous, non plus une simple probabilité, mais la certitude que le document en question est pleinement capable d'inspirer confiance.

De cet examen, en effet, il résulte : 1° que l'auteur était clerc de l'Église même de Quimper (1), par conséquent des mieux placés pour en connaître les vraies traditions. Qui sait même s'il n'avait point à sa disposition certains documents primitifs aujourd'hui et depuis longtemps perdus sans retour? 2° qu'il a dû apporter le plus grand soin dans ses recherches, car il s'était proposé pour but non de composer un simple éloge ou un panégyrique, mais bien de retracer dans son ensemble la biographie de son héros. Il nous le déclare incidemment (2) et par là nous donne à entendre qu'il n'aura rien négligé pour recueillir et grouper tous les faits qui étaient de nature à mettre mieux en relief la physionomie et le rôle de saint Corentin.

Il suffit également de parcourir avec un peu d'attention la vie de notre Évêque de Quimper, pour reconnaître que l'auteur ne manquait pas de littérature. Il était en particulier très versé dans les Saintes Écritures : il les cite à chaque page, et en fond souvent les textes dans son propre récit avec assez d'art. Il écrit en outre le latin avec une pureté, une correction

(1) *Vie de saint Corentin*, prologue, § 13, 14 et *passim*.

(2) *Vie de saint Corentin*, § 9. L'auteur s'y adresse non à des *auditeurs* comme dans un sermon, mais à des *lecteurs*.

et une élégance au moins relatives, qui le mettent sous ce rapport bien au-dessus de Wrdisten et de Wrmonoc, les biographes de saint Guennolé et de saint Pol de Léon. On le trouvera cependant sans nul doute un peu déclamateur quand il parle des vices qui déshonoraient le clergé de son temps (1); mais heureusement il rachète ce défaut par un ton de bonne foi et de franchise, qui lui gagnera bien des suffrages, si nous ne nous trompons.

Un autre point plus important encore à constater, c'est la fixation de la date, au moins approximative, de la rédaction de la vie de saint Corentin. Or, sans prétendre contre toute vraisemblance que l'auteur fut contemporain et disciple du saint lui-même, on peut néanmoins affirmer en toute assurance, appuyé sur ses propres déclarations, qu'il vivait dans des jours où les Francs avaient un empereur à leur tête (2), dans des jours où le clergé franc trop abondamment pourvu des biens de la terre négligeait un peu ceux du ciel et le soin des âmes (3), dans des jours où l'autorité métropolitaine de Tours était contestée en Bretagne (4). De telles affirmations nous font penser de suite au règne de Louis le Débonnaire et de Nominoé, c'est-à-dire à la première moitié du IX[e] siècle. Mais ce qui est encore moins douteux c'est que cet anonyme écrivait avant l'année 878, avant toute translation du corps de saint Corentin (5), par conséquent avant les invasions normandes, et à une époque où les traditions primitives des âges anciens n'avaient subi que peu d'altération.

Si vous joignez à cela que cet auteur est très sobre de détails sur la vie du saint, et qu'il n'appelle l'attention que

(1) Prologue et § 9, etc.
(2) *Vie de saint Corentin*, Prologue et § 3[e].
(3) Ibid. On sait que l'évêque de Quimper, avec plusieurs autres, fut déposé par Nominoé comme simoniaque.
(4) Ibid., § 10. L'auteur est favorable à Tours.
(5) Ibid., § 13 et suiv.

sur les points culminants de la biographie qu'il retrace (1), vous acquerrez la conviction qu'à défaut de toute autre source d'information il aurait trouvé dans la seule tradition orale fidèlement conservée un sûr garant de tout ce qu'il avance.

Nous ne voyons donc plus sur quoi pourrait s'appuyer la critique la plus méticuleuse pour mettre en suspicion l'autorité du biographe de saint Corentin.

Pour notre propre compte nous l'avons bien trouvé deux fois en défaut, mais cette double erreur est sans conséquence. — La première est purement *scripturaire* : elle consiste à attribuer à saint Paul des paroles qui sont sorties de la bouche même du Seigneur (2). — La seconde est *chronologique*. L'anonyme de Quimper moins versé, paraît-il, en chronologie que dans la langue grecque, en vient à supposer que saint Corentin a pu être ordonné par saint Martin en personne. Mais après tout, confondre saint Martin avec un de ses successeurs, au IX[e] siècle, à une époque où la chronologie n'était guère cultivée, ne saurait être considéré comme une erreur de conséquence, sinon pour le fait particulier qui est en cause, nullement pour l'ensemble d'un récit ou d'une biographie. — L'autorité de la *Vie de saint Corentin* n'est donc nullement ébranlée par là ; elle reste pleine et entière, et peut défier, nous l'avons montré, toute critique éclairée et exempte de parti pris.

Ce premier point éclairci, nous allons aborder en second lieu la question de la *Chronologie de saint Corentin* et essayer en même temps de déterminer les grandes lignes de sa biographie.

(1) L'auteur est très concis, en effet, pour ce qui touche la vie de saint Corentin. Mais, en revanche, il raconte dans le menu les deux miracles posthumes qui terminent son récit et qu'il devait tenir de témoins oculaires et acteurs.
(2) *Vie de saint Corentin*, § 8.

§ 2. — Chronologie de saint Corentin.

La chronologie de saint Corentin n'est pas plus exempte d'obscurités et de difficultés que celles de saint Samson, de saint Malo et des autres saints de l'Armorique, à cette époque reculée. Le biographe même que nous éditons, n'a pas peu contribué, semble-t-il, à l'embrouiller encore davantage, en affirmant, comme il vient d'être dit, que le patron de la Cornouaille avait reçu des mains de saint Martin de Tours la consécration épiscopale. Car c'est évidemment à l'écrit de cet anonyme que doit remonter *originairement* l'introduction dans les offices liturgiques du Moyen-Age de cette tradition fabuleuse, qui a fait loi parmi nous jusqu'au XVIII[e] siècle (1), c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on eut un peu débrouillé les ténèbres de la chronologie, en rapprochant les temps et les personnages, les faits et les situations.

Ainsi, pour ce qui concerne en particulier saint Corentin, s'il est un fait saillant dans sa vie, et un fait d'une certitude absolue, ce sont assurément ses relations avec Grallon, la principale gloire militaire et politique de la Cornouaille. Or Grallon n'est pas un personnage légendaire. L'histoire atteste qu'il a régné sur la Cornouaille, peut-être même sur toute la partie de la Bretagne alors occupée par les Bretons venus de l'Ile. L'histoire atteste aussi que Grallon a entretenu des relations avec le roi Clovis et ses Francs. Son règne ne peut donc correspondre qu'à la fin du V[e] siècle et au commencement du VI[e], ce qui donne 100 ans et plus après la mort de saint Martin. Il faut donc de toute nécessité que l'anonyme de Quimper ait fait ici confusion, qu'il ait attribué à saint Martin en personne, ce qui était le fait d'un de ses successeurs. Mais aussi, une fois

(1) Baillet, *Vies des Saints*, t. VI, p. 4.

cette explication donnée, il deviendra facile de fixer avec assez de précision et de probabilité l'ensemble de la chronologie qui nous occupe.

Voici à cet égard, les dates que nous croyons pouvoir proposer :

1° Corentin prend naissance dans la Cornouaille (vers 460) ;

2° Déjà prêtre, il se fait ermite à Plomodiern, dans les environs de Châteaulin et du Ménez-Hom (vers 490) ;

3° Ses premières relations avec Grallon (vers 495) ;

4° Visite à l'ermite Primel (vers 495) ;

5° Il est ordonné évêque (vers 500) ;

6° Episcopat.

Notre auteur en parle très brièvement ; mais néanmoins pour plus d'un motif, et particulièrement en raison des relations qui ont existé entre notre évêque d'une part, saint Tugdual et saint Paul de Léon de l'autre, d'après la vie encore inédite de saint Tugdual, nous pouvons affirmer que cet épiscopat a été long et qu'il ne s'est pas terminé avant les années 540-550.

7° Mort précieuse devant Dieu de saint Corentin (vers 550 ?) Cette date paraît ressortir d'un passage de la vie de saint Téliau, évêque de Llandaff (pays de Galles) dans lequel il est dit qu'à l'époque de la peste qui désola le pays de Galles, c'est-à-dire vers 549-555, Téliau passa en Armorique et fut demandé pour évêque par les habitants de la Cornouaille, qui n'avaient plus alors de pasteur à leur tête (1).

8° Réputation de sainteté et de puissance miraculeuse de saint Corentin (VI[e]-IX[e] siècles).

9° Erection à Quimper d'une première basilique en l'honneur de saint Corentin (800-845).

(1) Liber Landavensis, p. 105.

Nous venons de résumer chronologiquement en ces quelques lignes ce que nous savons authentiquement sur saint Corentin, sur sa vie et ses premiers miracles posthumes. Mais la suite de l'histoire posthume du même saint n'a pas moins besoin d'être éclaircie. C'est pourquoi nous avons placé comme appendice à ce travail quelques documents originaux qui nous ont paru de nature à jeter du jour au milieu de ces obscurités. Ils ont trait à la translation de saint Corentin, à ses miracles, etc. Mais il est indispensable d'en traiter brièvement dans ces prolégomènes afin de montrer quelle lumière nouvelle nous apportent ces documents.

§ 3.— Diverses translations du corps de saint Corentin. État actuel de ses reliques

Le corps de saint Corentin fut enseveli avec honneur dans sa propre église, probablement à l'endroit même où s'élève aujourd'hui la magnifique cathédrale de Quimper. Il y demeura longtemps honoré de la puissance miraculeuse, et entouré d'une telle vénération qu'une superbe basilique fut élevée sur son tombeau dans la première moitié du IX[e] siècle, aux frais des fidèles et grâce à leurs généreuses offrandes (1).

Survinrent peu après les invasions normandes (années 876 et suivantes), qui couvrirent la Bretagne de sang et de ruines pendant près d'un siècle. Il devint nécessaire alors d'emporter loin du pays les corps des saints, les vases sacrés et tout ce qu'on avait de plus précieux, afin de soustraire tout cela à la profanation et à la destruction. Or, le premier des corps de nos saints bretons qui fut ainsi mis en lieu de sûreté, fut celui de saint Corentin (2); mais il fut, paraît-il, divisé en plusieurs parties, avant d'être emporté loin de la Cornouaille. Car de fait Quimper paraît en avoir conservé au moins un bras sinon davantage (1), tandis que plusieurs autres localités ont revendiqué postérieurement l'honneur de posséder en tout ou en partie ce corps vénérable.

(1) *Vie de saint Corentin*, §§ 14-16.
(2) *Preuv. de Bret.*, t. I, p. 342.

L'histoire de ces diverses translations à Léhon, à Tours, à Paris, à Montreuil n'a été retracée par aucun écrivain ancien. Mais voici comment elle paraît pouvoir se résumer à la lumière des faits et des documents contemporains.

Et d'abord, en 876-880, lors de la première translation du saint corps, il y a lieu de croire que quelques-uns des clercs de Quimper, qui cherchaient à soustraire cette sainte dépouille à la profanation, ne s'avancèrent pas au-delà du monastère de Saint-Magloire de Léhon, près Dinan. Ce qui nous porte à l'affirmer, c'est que Léhon était à cette date l'une des principales forteresses de la Bretagne; c'est que la plupart de nos autres corps saints y firent semblablement une première halte avant d'être emportés hors du pays breton; c'est enfin qu'une partie notable des précieux restes mortels de notre évêque de Quimper s'y trouvait indubitablement 30 ou 40 années plus tard, lorsqu'eut lieu (vers 910-920) cette translation simultanée à Paris de 18 corps saints, qui joue un si grand rôle dans l'hagiographie bretonne (2).

Nous venons de dire que, *quelques-uns des clercs* de Quimper s'arrêtèrent à Léhon. Il y en eut d'autres du même départ selon toute apparence, qui, dépassant Tours et Paris, s'avancèrent jusqu'à Montreuil, sur les confins de la Flandre et de la Picardie. Ils y étaient sans doute attirés tant par la piété du comte du pays Hulgaed que par la renommée

(1) Cartul. de Quimper. Invent. de 1219.
(2) Acta sanctor. latina, t. X. oct. p. 791. La date proposée par les Bollandistes (979 ?) est fautive. (Voir nos prolégomènes à la *Vie de saint Malo*, p. 17).

de sainteté et de puissance miraculeuse dont jouissait dans ces contrées un ancien prince breton, le B. Josse, qui était allé y cacher sa royale naissance et y servir Dieu dans l'humilité et la pénitence. Ce qui nous amène à penser que le transfert d'une partie du corps de saint Corentin à Montreuil a eu lieu de la sorte de prime abord et sans halte préalable à Léhon, à Marmoutiers ou à Paris, c'est que l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil, qui ne tarda pas à devenir la gardienne de ce dépôt sacré, possédait également l'unique exemplaire connu de la vie latine de saint Corentin, et de plus le corps de saint Conogan, l'un des successeurs du même saint sur le siège de Quimper (1).

Nous avons déjà montré plus haut que l'exemplaire de la vie de saint Corentin qui se conservait à Montreuil, devait y avoir été apporté directement de Quimper. La chose est encore moins contestable pour le corps de saint Conogan, car ce saint n'a jamais reçu aucun culte à Marmoutiers et dans les autres églises (Quimper excepté) qui se glorifiaient de posséder quelque partie des reliques de saint Corentin, tandis qu'à Montreuil les reliques des deux saints étaient conservées dans la même chasse, elles étaient journellement l'objet des mêmes hommages de vénération (2), sans doute en souvenir de ce que leur translation et leur arrivée à Montreuil avaient été simultanées.

Revenons maintenant à Saint-Magloire de Léhon.

Les reliques de saint Corentin, nous l'avons dit, n'y firent qu'une halte temporaire. Au commencement du X^e^ siècle, (910-920 ?) les Normands ne cessant de gagner du terrain et de multiplier leurs dévastations, Salvator, évêque d'Alet, et Junanus, abbé de Saint-Magloire de Léhon, reçurent simultanément avis du Ciel qu'ils devaient sans retard emporter

(1) V. Acta sanctor. t. 7 oct. p. 42.
(2) Ibid.

hors de Bretagne, les corps saints dont ils avaient la garde, s'ils voulaient les soustraire à la profanation. En conséquence ces deux saints personnages, obéissant aux ordres d'en haut, franchirent les limites du pays breton, et arrivèrent jusqu'à Paris, après quelques nouvelles haltes successives sur lesquelles nous manquons de renseignements. Ce qui paraît assuré, c'est que leur trésor ne subit, chemin faisant, aucune déperdition.

La translation à Marmoutiers d'une portion des saintes reliques est donc postérieure à leur arrivée à Paris (1). — Voici comment s'explique cette troisième translation, au sujet de laquelle les moines de Marmoutiers n'avaient eux-mêmes que des traditions confuses (2). Le trésor de Saint-Magloire de Léhon, qui était arrivé intact à Paris, ne demeura pas semblablement dans le même état d'intégrité dans les années qui suivirent. Il y eut en effet certaines restitutions et certains échanges dont la Bretagne profita (3) ; il y eut aussi d'autres essais plus complets de restitution, qui tournèrent au profit de Beaumont-sur-Oise, de Corbeil, d'Orléans et de quelques autres localités (4), au nombre desquelles il faut, croyons-nous, comprendre l'abbaye de Marmoutiers. Cependant Marmoutiers n'est pas nommément désigné dans le document sur lequel nous nous appuyons ; mais ni Angers, ni Meaux ne le sont non plus, et cependant il est constant que la première de ces villes obtint pour son lot le corps presque entier de saint Guinganton, évêque de Vannes, et la seconde une partie notable des reliques de saint Méloir, martyr (5). Aussi nous regardons comme très probable que ce fut alors que

(1) Acta sanctor, t. X. oct. p. 791.
(2) *Vie latine de saint Corentin*. Appendice n° 1.
(3) Chastelain, *Martyrologe universel*, p. 805.
(4) V. le document déjà cité. Acta, ss. t. X, oct., p. 791.
(5) Chastelain. Ouv. et lieu cité.

l'abbaye de Marmoutiers entra en possession de la tête vénérable et de divers ossements de saint Corentin (1).

Il est possible que ces pieuses reliques n'aient pas toujours été entourées à Marmoutiers d'autant d'hommages de piété et de vénération que quelques autres dont ce monastère avait semblablement la garde. Un des miracles qui se trouve relaté dans notre publication le donne assez clairement à entendre, puisque les moines de Marmoutiers n'en vinrent à recourir à la protection de saint Corentin dans un danger pressant, qu'après avoir vainement imploré l'assistance des autres saints dont ils avaient également des reliques (2). Mais aussi l'efficacité de la protection de notre évêque breton n'en parut que plus évidente, puisque ce fut à lui, et à lui seul, qu'on dût la délivrance dans cette circonstance. Aussi, à dater de ce moment et jusqu'à la Révolution française, saint Corentin fut-il considéré et honoré comme un des principaux patrons de l'abbaye de Marmoutiers. Nous en avons pour garants les documents que nous publions en cinquième lieu, et la solennité de la fête annuelle dont le saint était l'objet (3).

Une portion assez considérable des reliques de saint Corentin était d'ailleurs restée à Paris, et demeura longtemps uniquement sous la garde des moines de Saint-Magloire (4). Mais vers la fin du XII[e] siècle, Philippe-Auguste en obtint une part pour un monastère de Vierges qu'il fondait alors près de Mantes, au diocèse de Chartres (5). Ce monastère prit le nom de Saint-Corentin, et plusieurs princesses du sang royal de France y ont choisi leur sépulture.

(1) *Vie latine de saint Corentin.* Appendice n[os] 4 et 5.
(2) Ibid. Append. n° 2.
(3) Ibid. Append. n[os] 4 et 5.
(4) Acta ss. t. X. oct. p. 791.
(5) Gall. Christ, t. VIII. c. 1300.

Une seconde part fut dérobée au trésor de Saint-Magloire pendant les guerres de religion et portée à l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Cette translation donna lieu d'établir une fête annuelle en l'honneur de notre saint dans cet illustre monastère (1).

Plus tard la portion restée à Saint-Magloire, fut cédée aux Oratoriens du P. de Berulle, lorsqu'ils prirent la place des moines. Elle se conserve maintenant à l'église paroissiale de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, mais pêle-mêle avec d'autres reliques, à cause du peu de soin qu'on put apporter à leur conservation lors des troubles religieux de 1789 et des années suivantes (2).

Parmi les autres reliques de saint Corentin qui n'ont pas péri pendant la Révolution, voici toutes celles sur lesquelles nous avons réussi à obtenir quelques renseignements :

1° A Quimper, on vénère encore non *le bras* aujourd'hui perdu dont parle l'inventaire de 1219 et sur lequel on prêtait jadis les serments les plus solennels (3), mais un autre ossement du bras qui, concédé par l'abbaye de Marmoutiers en 1623, y fut reçu avec les plus grands honneurs, et délivra la ville de la peste en 1638 (4).

M. l'abbé du Marc'hallac'h, vicaire général de Quimper, vient en effet d'établir, avec preuves irréfutables, que cet ossement vénéré donné en 1623 à M[gr] de Lézonnet, comme il vient d'être dit, fut porté à Ergué-Armel en 1793, et ainsi sauvé de la profanation et de la destruction. Reporté à la cathédrale en 1795, il y devint, jusqu'en 1825, l'objet des mêmes hommages de vénération qu'avant la Révolution. Mais, à cette date de 1825, par suite d'un malentendu regrettable, il cessa d'être exposé à la vénération des fidèles.

(1) Propre de s. Victor de Paris. 12 décemb.
(2) V. Acta ss. t. X. oct. p. 779.
(3) Cartul. de Quimper, fol. 1-5, etc.
(4) De Kerdanet, *Vie de saint Corentin*, p. 805, n° II.

Heureusement, par ordonnance du 12 novembre 1885, l'autorité diocésaine vient de faire cesser un si fâcheux malentendu. Tel a été le fruit l'excellent mémoire que nous venons d'analyser (1).

2° Une parcelle a été détachée de cette relique en 1819 et donnée à l'église de Plonévez-Porzay.

3° En 1809, Mgr de Crouseilhes, évêque de Quimper, se fit donner à Tours, un petit ossement (*ossiculum*), qui était conservé à l'archevêché.

Cet *ossiculum* était tout ce qui restait alors à Marmoutiers des reliques de saint Corentin, d'après les pièces publiées tout récemment dans le savant mémoire de M. l'abbé du Marc'hallac'h. Il fut offert spontanément par l'archevêché de Tours.

§ 4. — Culte, Patronage et Iconographie de saint Corentin.

I. — Culte de saint Corentin.

Le nom de saint Corentin jouissait dès le VII° siècle d'une grande célébrité et son culte était en honneur en plusieurs pays. Nous en avons pour garant assuré les *Litaniæ anglicanæ* qui remontent à cette date et ont été découvertes et publiées par D. Mabillon (2).

Ce nom est cependant absent des anciens martyrologes dits Hieronymiens, ainsi que de ceux de Béde, d'Adon et d'Usuard; mais, à partir des XIV° et XV° siècle, on le trouve sur les exemplaires d'Usuard, qui ont été complétés et grossis par l'addition de nouveaux saints (3).

Saint Corentin était en outre, avant 1789, l'objet d'une

(1) De l'authenticité d'une relique insigne de s. Corentin. — Rapport présenté à Mgr Nouvel, évêque de Quimper et de Léon. Mai 1885.
(2) Vetera Analecta et Migne, *Patrol. lat.*, t. 72, p. 623.
(3) Sollier Cuntaria Usuardi, 1er mai et 12 décembre.

fête à *neuf leçons* à peu près dans toute la Bretagne (12 décembre, jour natal). Mais en Cornouaille, à titre de patron, il avait deux jours de fête chômés, savoir : le jour natal (12 décembre) et le jour de la translation (1er mai).

En dehors de la Bretagne, saint Corentin était également honoré d'une fête à *neuf leçons*, quelquefois même d'une solennité d'un rite plus élevé, à Angers, au Mans, à Tours, à Chartres, à Marmoutiers, à Paris, à Saint-Sauve de Montreuil, à Saint-Magloire (Paris), à Saint-Victor (Paris) et à l'Oratoire (Paris), etc.

L'abbaye royale de Saint-Corentin, près Mantes, l'honorait comme son patron principal en même temps que la Sainte-Vierge.

II. — Patronage actuel de saint Corentin.

Saint Corentin continue encore aujourd'hui d'être regardé comme patron :

1° De la cathédrale et du diocèse de Quimper;

2° De la paroisse de Saint-Conan (*olim* Corentin), proche Plésidy; elle fait aujourd'hui partie du diocèse de Saint-Brieuc, mais avant 1789 elle appartenait à celui de Quimper et à la Cornouaille;

3° De nombreuses chapelles de dévotion sises tant en Cornouaille que dans le Léon, le Vannetais, etc. sont placées sous le même vocable. Voici celles dont nous avons pu relever les noms; mais plusieurs, sans doute, nous ont échappé :

I° Au diocèse de Quimper : 1° Berrien ; 2° Briec ; 3° Daoulas ; 4° Lanmeur ; 5° Loperhet ; 6° Plomeur ; 7° Plomodiern ; 8° Plogastel ; 9° Pont-l'Abbé ; 10° Poullaouen ; 11° Rumengol ; 12° Scrignac ; 13° Sein (Ile de).

II. Dans le Léon : 1° Landerneau ; 2° Saint-Renan.

III. Diocèse de Saint-Brieuc : 1° Bodéo ; 2° Carnoët-Callac.

IV. Diocèse de Vannes : 1° Baud ; 2° Le Faouët.

III. — Iconographie.

Saint Corentin est presque toujours représenté crossé, mitré et prêchant, avec un poisson à ses pieds. Le poisson forme son attribut distinct à cause du fait caractéristique dont il est parlé dans sa vie (1) ; il empêchera toujours de le confondre avec aucun autre saint sous le rapport iconographique.

On trouve une fort belle gravure de saint Corentin dans le P. Cahier (2).

Il y a aussi de lui une statue ancienne à Lanmeur.

Dans la cathédrale de Quimper, la chapelle de Saint-Corentin vient d'être ornée de vitraux et de peintures où sont reproduits les principaux actes de sa vie.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'offrir mes vifs sentiments de respectueuse reconnaissance aux RR. PP. Rémi de Buck (aujourd'hui décédé) et Charles de Smedt, de la Compagnie de Jésus, qui m'ont été d'un si grand secours dans cette publication et dans plusieurs autres analogues déjà réalisées ou encore en préparation. Ce sont en effet ces dignes successeurs de Bollandus qui m'ont ouvert les portes du riche trésor dont ils ont la garde, et m'ont permis d'y puiser à pleines mains. On a vu par ce qui précède, que le musée Bollandien a fourni les quatre cinquièmes de ce qui est publié ici. Les PP. de Buck et de Smedt se sont encore plu à m'aider des lumières de leur expérience en hagiographie et de leur vaste érudition.

Abbaye de Santo-Domingo de Silos (Espagne, province de Burgos) 22 août 1885. Octave de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

---

(1) *Vie latine de saint Corentin*, § 2, 3 et 4.
(2) Caractérist. des SS. t. II, p. 693.

VITA SANCTI CHORENTINI

EPISCOPI CORISOPITENSIS

VIE

DE SAINT CORENTIN

ÉVÊQUE DE QUIMPER (1)

---

(1) *Les notes sont de deux sortes : les unes, marquées par des lettres, ne se rapportent qu'au texte latin ; les autres, marquées par des chiffres, se rapportent au latin et au français.*

VITA
SANCTI CHORENTINI
EPISCOPI CORISOPITENSIS

Prologus in vita S. Chorentini (1)

Laudatur « beatus vir qui post aurum non abiit, nec speravit « in pecuniâ et thesauris. Quis est hic et laudabimus eum? » (2)

Pater et pastor noster præsul Cornubiensis Chorentinus, qui fuit pauper sibi, dives pauperibus, pater orphanorum, maritus viduarum, patronus oppressorum, adjutor pius miserorum, infirmis infirmus, bonus bonis, flagellum malis, potentibus potens, superbis resistens, magister regum, servus servorum.

Et videte qualiter episcopus iste diversus sit et divisus à quibusdam suis coepiscopis fratribus (3). Illi dominantur in clero, iste, ex omnibus liber, omnium se servum fecit. Illi felices se esse credunt, si dilatarunt terminos, prædia, possessiones: iste in dilatandâ studuit charitate. Illi congregant in horrea et dolia replent, undè onerant mensas : iste collegit in eremos et solitudines, undè impleret cœlos.

Illi cùm accipiunt decimas, primitias, oblationes, insuper

(1) Nous ajoutons ce titre, qui manque sur la copie de Montreuil. Celle-ci commence *ex abrupto : Laudatur*, etc.

(2) Eccli. xxxi, 1.

(3) Ici commence une diatribe des plus acerbes contre les vices et surtout la simonie des évêques et du clergé Francs au IXe siècle. Mais on sait que malheureusement de fait, à cette date, la Bretagne comptait plus d'un évêque simoniaque. Celui de Cornouaille, en particulier, était de ce nombre. (V. la *Vie de S. Convoyon.*)

VIE
DE SAINT CORENTIN
ÉVÊQUE DE QUIMPER (470-550 ?)

Prologue

L'Écriture proclame « bienheureux l'homme qui n'a point couru après l'or, qui n'a point mis son espérance dans l'argent et les trésors. Elle dit de lui : Quel est cet homme pour que nous fassions son éloge? »

Or, notre père et pasteur Corentin, évêque de la Cornouaille, a tout droit sans nul doute à cet éloge ; car, il a été pauvre toutes les fois qu'il s'agissait de lui-même, tandis qu'il était riche pour les pauvres ; il a été le père des orphelins, le mari des veuves, le patron des opprimés, l'appui des malheureux. Il savait se faire non seulement bon avec les bons, puissant avec les puissants, mais encore malade avec ceux dont la santé était délabrée ; il était le fléau des méchants ; il savait résister aux orgueilleux. Après avoir donné des leçons aux rois, il ne dédaignait pas de se faire le serviteur de ceux qui gémissaient dans les liens de l'esclavage.

Mais, voyez surtout comment cet évêque des anciens âges diffère de ses frères dans l'épiscopat qui gouvernent de nos jours les Églises. Ceux-ci s'appliquent à dominer sur leur clergé : Corentin, qui n'était retenu par aucun lien de servitude, s'était fait volontairement le serviteur de tous. Les évêques de nos jours s'estiment heureux s'ils peuvent reculer les limites de leurs terres, ajouter de nouveaux domaines à ceux

et de *Cæsaris beneficio* telonea, et tributa, et alios redditus (4), solliciti sunt nihilominùs horum habere curam (*a*) : iste horum nihil habens, nec de crastino cogitans, multos locupletavit de promptuario fidei.

Illi pompis phaleratorum equorum et pretiosarum vestium delectantur : iste, nihil horum appetens, magis intendit pompæ atque magnifico apparatui Ecclesiæ Dei, et altaris, et indumentorum sacerdotalium ut possit dicere : « Domine, dilexi deco-« rem domûs tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ » (5).

Illi pluribus ferculis impinguantur : iste magis abstinentiâ voluit macerari. Illi vasa argentea et aurea jactanter affectant : iste autem, pauper spiritu, super aurum et topazion zelavit et docuit paupertatem, sciens quia : « pauperum est regnum cœlo-« rum » (6).

Illi palatia erigunt, thesauros congregant : iste dispersit, dedit pauperibus. Illi potentes et tyrannos timent et honorant : iste eos (*b*) redarguit et punivit. Illi occasiones quærunt quibus subditos gravent et extorqueant : iste benignus et clemens dignis dignos donavit beneficiis (7).

(*a*) Le mot *curam* manque sur la copie de Montreuil.

(*b*) Le mot *eos* manque dans la copie du Musée Bollandien.

(4) Ceci n'a pu être écrit qu'après l'élévation de Charlemagne à la dignité impériale, et sous ses successeurs ; car précédemment les Mérovingiens, si nous sommes bien informés, n'avaient jamais concédé aux églises ou aux monastères la jouissance des *telonea* et redevances analogues.

(5) Ps. XXV, 7.

(6) MATTH. V, 3.

(7) Ici commence, dans la copie du Musée Bollandien, une lacune qui s'étend certainement aux débuts de la vie de S. Corentin, mais qui comprend aussi, selon toute apparence, la fin du prologue, c'est-à-dire les lignes où l'anonyme de Quimper, nous en sommes persuadé, exposait brièvement à quelles sources il avait puisé ses renseignements, que nous sommes tout-à-fait impuissants à suppléer ici. Quant aux sept premiers paragraphes de la Vie même de S. Corentin, nous les avons empruntés au *Sanctoral de Quimper* (1500), avec l'assurance que nous offrons au lecteur un texte substantiellement identique à celui dont nous regrettons la perte.

qu'ils possèdent déjà : Corentin ne songea jamais qu'à dilater sa charité. Les évêques d'aujourd'hui remplissent leurs greniers et leurs celliers, afin de pouvoir ensuite charger leurs tables de mets exquis et de boissons recherchées : Corentin, à l'opposite, ne s'occupait qu'à réunir un grand nombre de moines dans les déserts et les solitudes, afin de fournir par là au ciel de nombreuses recrues.

Quand les premiers reçoivent dîmes, prémices, offrandes, quand un privilège de César leur confère le droit de percevoir le *teloneum* ou d'autres cens et tributs du même genre, ils n'ont plus d'autre souci que de garder tout cela avec un soin jaloux. Pour notre évêque de Quimper, il n'avait rien de tout cela ; il ne s'occupait pas du lendemain, mais en revanche, il a enrichi un grand nombre de ses subordonnés des trésors de la foi.

Les évêques de notre temps mettent leur bonheur dans l'éclat des harnais de leurs chevaux et de leurs vêtements précieux : Corentin ne songeait qu'à parer magnifiquement les temples de Dieu, à les pourvoir d'autels et de vêtements sacrés dignes de la Majesté Divine, afin de pouvoir dire ensuite : « Oui, « Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, j'ai recherché « la splendeur de la tente où votre gloire daigne habiter. »

Nos évêques ont besoin de beaucoup de mets afin d'engraisser leur corps : Corentin aimait mieux le macérer et le réduire en servitude par l'abstinence. Ceux-là font parade des vases d'or et d'argent qui sont en leur possession ; celui-ci, qui était pauvre en esprit, préférait la pauvreté à l'or et au topaze, car il savait et enseignait que : « le royaume des cieux appartient aux pauvres. »

Les évêques, dont nous parlons, élèvent des palais et amassent des trésors : Corentin a versé libéralement dans le sein des pauvres tout ce qu'il avait. Les premiers craignent et honorent les puissants, lors même qu'ils se conduisent en tyrans : notre évêque de Cornouaille osait les reprendre et leur infliger des

Incipit vita Sancti Chorentini.

§ I. — Nascitur Chorentinus.

Chorentinus ergò à parentibus ingenuis ortus, Britannicæ regionis oriundus (8), à puerilibus annis liberalium artium scientiâ imbutus est et admodùm eruditus. Magistro enim exteriùs docente, Spiritûs-Sancti gratia interiùs inspirabat, qui puerum ad omnia docilem exhibebat (9).

§ II. — Chorentinus fit eremita, et a pisce nutritur.

Cùm igitur locum solitarium et competentem ad serviendum Deo apud *Ploemordien* (propè passagium, quod vocatur *Treisguenhal*) (10) invenisset, in rivulo fontis, de quo sæpiùs aquam hauriebat, piscis quasi missus à Deo sibi frequenter occurrebat,

(8) C'est-à-dire dans notre Bretagne, non dans la Bretagne insulaire.

(9) Y a-t-il ici une lacune ? C'est une question ; mais il est toujours certain que quinze ou vingt années de la vie du saint sont passées sous silence, puisque Corentin était déjà prêtre lorsqu'il embrassa la vie érémitique.

(10) Le passage entre parenthèses ne se trouve que dans le *Chronicon Briocense*. *Plomodiern* est bien connu, et le séjour qu'y a fait S. Corentin

châtiments. Les évêques de notre temps ne cherchent que des occasions de faire sentir à leurs subordonnés le poids de leur autorité ou de leur extorquer de l'argent : Corentin, plein de bonté et de miséricorde, se plaisait à répandre bienfaits sur bienfaits sur ceux qui en étaient dignes.

Ici commence la vie de S. Corentin.

§ I. — Naissance et premières années de S. Corentin.

Corentin naquit, dans la province de Bretagne, de parents connus par leur noblesse. Il s'appliqua, dès le bas-âge, à l'étude des arts, et acquit en peu de temps de rares connaissances ; car, pendant qu'un maître lui donnait des leçons extérieurement, la grâce du Saint-Esprit l'instruisait intérieurement et le rendait apte à tout graver dans sa mémoire.

(*Ici il faut suppléer une lacune de l'écrivain et dire* : Quelques vingt années plus tard, quand Corentin était déjà honoré du sacerdoce, il résolut d'embrasser la vie érémitique et abandonna le monde.)

§ II. — Corentin devenu ermite est nourri par un poisson.

Corentin ayant trouvé à Plomodiern un lieu retiré et solitaire où il pouvait servir Dieu en toute liberté, il s'y établit. Or, il remarqua bientôt dans la fontaine où il allait puiser journellement l'eau dont il avait besoin, un poisson qui semblait venir à sa rencontre, comme si Dieu le lui avait ordonné, un poisson qui paraissait rechercher ses caresses et se mettre à son service. C'est pourquoi le saint homme, persuadé dans son admirable simplicité qu'il y avait là une attention spéciale et une volonté de Dieu, prit l'habitude, en venant puiser de l'eau à l'heure de son repas, de couper une tranche dans le poisson qui s'offrait au couteau avec tant de générosité. Il faisait en-

viro Dei applaudens, et quasi se usibus ejus offerens et representans.

Undè vir justus, sicut miræ erat simplicitatis, donum Dei et gratiam intelligens, ad horam prandii, cùm hauriret aquam, de pisce, qui gratis veniebat, cum cultello cædebat particulam et coquebat, et cum gratiarum actione comedebat. Et sic, cùm ad fontem posteà rediens, illum eumdem piscem illœsum et integrum inveniret, tantum admirans miraculum gratias agebat Deo, qui mirabilis est in sanctis suis et facit mirabilia magna solus. Et sic, ex Dei voluntate et gratiâ, semper quantùm volebat sibi piscis deserviebat ad usum, et miro modo piscis nihilominùs integer remanebat (11).

§ III. — Chorentinum adit Gradlonus.

Quâdam autem die contigit ut rex Gradlonus, per sylvas suas et montana venando fatigatus, de necessitate ad virum Dei diverteret et nuncios præmitteret, qui sibi cibum, ut possent, præpararent. Quod audiens vir Dei Chorentinus quid regi dare posset ad refectionem cogitans et sollicitus, venit ad fontem sicut consueverat. Partem piscis scindens et asportans coquo regis dedit ad coquendum. Coquus vero subridens et deridens, quod centuplum (12) sociis regis non sufficeret, murmurabat. Ad mandatum tamen hominis Dei particulas piscis coquens, illarum superabundantiam et incrementum mirabatur. Et quid dicam? Rex cum comitatu suo jejunus et esuriens de piscis particulâ sufficienter cum totâ familiâ, meritis sancti Chorentini, satiatus est, ut meminisse posset illud Evangelii quo legitur

est resté inscrit dans les traditions populaires. Le passage de *Tresguenhal* ne peut être que le passage sur la grève connu sous le nom de *Treiz-Guen*, en français, *Sables-Blancs*.

(11) On sait que le prodige du poisson a rendu si populaire le nom de S. Corentin que le poisson est devenu sa caractéristique. (V. le P. Cahier, art. *Poisson*.)

(12) Mieux *centies*, c'est-à-dire cent fois davantage.

suite cuire cette tranche et la mangeait en bénissant Dieu. Mais, quand il revenait le lendemain, il trouvait le poisson aussi frais et aussi entier que si rien ne lui était arrivé. C'est pourquoi, étonné et ravi, le saint rendait d'infinies actions de grâces au Seigneur, qui est admirable en ses saints et qui peut seul opérer des merveilles aussi surprenantes. C'est assez dire que, par une faveur spéciale de Dieu, saint Corentin avait à ses ordres un poisson qui lui fournissait sa nourriture de chaque jour et n'en demeurait pas moins toujours entier et exempt de lésion.

§ III. — Visite du roi Grallon.

Or, un jour que le roi Grallon se livrait à la chasse dans les bois et sur les côteaux de Plomodiern, il se trouva si fatigué que force lui fut d'aller demander un abri à l'homme de Dieu; mais il eut la précaution d'envoyer devant lui ses serviteurs pour lui préparer à manger, si la chose était possible.

Corentin, en entendant cette nouvelle, se demanda d'abord avec une certaine inquiétude, ce qu'il pourrait offrir au roi ; mais, sans se troubler davantage, il vint à sa fontaine selon son habitude, coupa une tranche plus abondante du poisson, l'apporta et la donna au cuisinier pour la faire cuire. Le cuisinier à cette vue se mit à rire et même à tourner le saint en dérision, déclarant bien haut que cent tranches de cette mesure ne suffiraient pas au roi et à ses compagnons.

Il la mit cependant au feu sur l'ordre formel du saint. Or, quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il la vit s'accroître et se multiplier à vue d'œil! Pourquoi ne le dirai-je pas ? Le roi et tout son entourage étaient à jeun, ils avaient une faim dévorante ; mais, par les mérites de saint Corentin, cette tranche de poisson suffit amplement à les rassasier tous. Il y a donc ici

Dominum de duobus piscibus quinque millia homines satiasse (13).

Cùm igitur post cibum rex tàm mirabile factum cognosceret, ut ipsum piscem, de quo comederat, integrum et scissuræ cujuslibet expertem in fonte reperiret, et eum natare videret et vivere, de tanto miraculo stupefactus ad pedes procedens virum Dei Chorentinum adoravit (14), et ei donavit in perpetuum aulam regiam et totam terram circumadjacentem et nemora, scilicet totum illud quod habebat in plebe illâ (15).

§ IV. — Piscis, jubente Chorentino, recedit.

Sed, cùm quidam alius de familiâ regis, simili motus exemplo, partem piscis cædere præsumpsisset, piscis nunquam reintegratus, sed cæsus et mutilatus remansit. Undè, commotus vir Dei, piscem sanatum præcepit ire illùc undè advenerat, ne ampliùs tale quid pateretur. Et indè recedens, ibi piscis ampliùs non comparuit.

§ V. — Chorentinus et Primael.

Cùm autem sanctus Dei Chorentinus, causâ visitandi, peregisset ad presbyterum eremitam justum et religiosum, nomine Primaël (16), multo colloquens et collatione factâ cum eo de moribus sanctis et religione catholicæ fidei, mansit ibi cum sancto sacerdote. Et accipientes simul cibum charitatis, cum gratiarum actione laudabant et benedicebant Dominum, qui

(13) Jean. vi.

(14) *Adorare* a ici le sens de vénérer, donner des marques d'un profond respect.

(15) Cette donation obtint son plein et entier effet. Jusques en 1789 Plomodiern était bénéfice épiscopal.

(16) D'après les souvenirs traditionnels, l'oratoire de S. Primel se trouvait en Saint-Thoys près Châteauneuf-du-Faou.

comme une répétition du miracle de l'Évangile dans lequel il est dit que le Seigneur rassasia cinq mille hommes avec deux poissons. Aussi après le repas, le roi Grallon, instruit du prodige et voyant de ses yeux le poisson, dont il avait mangé, nager dans l'eau plein de vie, exempt de toute lésion, s'empressa-t-il de se prosterner aux pieds de l'homme de Dieu, de l'entourer des marques de la vénération la plus profonde et de lui faire don pour toujours de son palais, des terres adjacentes, des forêts et tout ce qu'il possédait dans cette localité.

§ IV. — Le poisson miraculeux disparait.

Quelques jours plus tard, un des serviteurs du roi ayant eu la témérité de vouloir imiter le Saint et de couper semblablement des tranches dans le poisson dont nous parlons, ce poisson resta dès lors tout mutilé.

L'homme de Dieu, profondément ému de ce spectacle, guérit le poisson et lui rendit son intégrité ; mais, en même temps, il lui commanda de s'en retourner dans la partie de l'Océan d'où il était venu, afin de ne plus s'exposer désormais à un semblable malheur. Or depuis lors on ne l'a plus revu (1).

§ V. — Corentin et Primel.

Un autre jour, saint Corentin alla rendre visite à un ermite, prêtre comme lui et grand serviteur de Dieu, nommé Primel. Ils s'entretinrent longtemps ensemble de la sainteté des mœurs et de la religion qu'exige la foi catholique. Corentin demeura donc plusieurs heures avec ce saint prêtre. Ils prirent en commun les agapes de la charité, en rendant grâces à Dieu et en le bénissant de leur avoir procuré l'avantage de passer toute cette journée ensemble.

(1) A propos de l'histoire du poisson, que nous venons de traduire mot pour mot, nous rappelons une note, déjà insérée dans notre texte latin, et d'après laquelle, si toutes les circonstances de ce prodige ne paraissent pas également croyables, l'ensemble n'en est pas moins substantiellement digne de foi.

eos die illo conjunxerat, et noctem sequentem in divinis laudibus, psalmis, hymnis et canticis spiritualibus diligenter impendebant.

Mane autem facto, illucescente aurorâ, homo Dei Chorentinus missam, sicut consueverat, voluit celebrare. Hospes autem eremita, sibi necessaria ad altare parare satagens, currebat ad aquam, et cùm ille claudus esset et aqua multùm remota, de necessitate multam moram faciebat. Undè vir Dei multùm admirans, et in ejus occursum exiens, vidit claudum cum multo labore et fatigatione aquam deferentem, et sibi piè, sicut pius erat, compassus est.

Levatis igitur oculis cordis et corporis ad Deum, desiderio magno suppliciter et devotè precabatur ut christianissimo claudo, propter nimiam aquæ distantiam nimis vexato, pius Deus et misericors fontem proximiorem misericorditer indulgeret.

Nec mora : tam pius Deus pio sancti desiderio piè satisfecit. Sub baculo cui innitebatur, vidit fontem clarissimum erumpere et emanare, illius operante gratiâ, qui propinaverat aquam in deserto de petrâ. Quod ut vidit claudus et cognovit, quantùm attonitus fuerit, quantâ mentis lætitiâ et hilaritate gratias egerit Deo, vel calamus scribere, vel lingua exprimere non possent.

§ VI. – Occursus sancti Chorentini cum sanctis Maclovio (17) et Paterno.

Novitate itaque miraculi sanctus Paternus et beatus Maclo-

(17) Nous serions portés à croire qu'il y aurait ici erreur de copiste, et que le biographe anonyme avait écrit *Melanius* (Melaine). La raison en est que la chronologie de S. Malo ne permet pas de supposer que ce saint ait passé en Armorique avant 545-555, tandis que le fait dont nous parlons doit être antérieur à 530.

Enfin, ils consacrèrent la nuit qui suivit à louer le Seigneur au moyen des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Le matin venu, dès la première aurore, Corentin voulut célébrer la messe, selon son habitude. Son hôte de son côté s'empressa de préparer tout ce qui était nécessaire pour cela, et s'occupa en particulier d'aller puiser de l'eau à la fontaine. Mais, comme il était boiteux et que la fontaine se trouvait assez éloignée, il y mit beaucoup de temps. Aussi, l'homme de Dieu étonné sortit-il à sa rencontre, et en le voyant fatiguer beaucoup pour arriver, il fut ému d'une vive compassion à son endroit.

C'est pourquoi, élevant ses yeux et son cœur vers le Ciel, il se mit à supplier instamment le Dieu de bonté et de miséricorde d'avoir pitié de ce vertueux boiteux, auquel la distance de la fontaine portait un si grand préjudice, et de lui procurer une source d'eau moins éloignée de son oratoire.

Le Seigneur acquiesça sans retard à un désir si conforme à la vraie piété ; car à l'instant même on vit sourdre, sous le bâton du vieillard, une source d'eau limpide et pure, par la faveur de Celui qui dans le désert sut faire jaillir du roc une eau aussi pure que rafraîchissante.

Mais, ni la plume ne saurait retracer, ni la langue redire quel fut l'étonnement et la joie de Primel en voyant un pareil spectacle, et avec quel enthousiasme il se mit à bénir et à remercier Dieu des marques de bonté dont il se plaisait à l'entourer.

§ VI. — Visite des saints Paterne et Melaine a saint Corentin.

La nouveauté de ce miracle attira bientôt à l'oratoire de saint Corentin deux de ses principaux émules en sainteté, parmi ceux que possédait alors la Bretagne, saint Paterne et saint Melaine (1).

(1) Le texte latin porte *saint Malo* ; mais, nous avons dit plus haut pourquoi, à notre avis, il y avait ici erreur de nom.

vius se ad invicem incitant et invitant ut accedant, et quid, vel qualiter, vel à quo factum est, oculatâ fide cognoscant.

Ad *Villam* itaque *Fontis* (18) veniunt virum Dei Chorentinum tam visu quàm alloquio favorabilem reverenter visitant, et visum de adventu suo hilarem in multis experiuntur.

Vir autem Dei multùm satagit et sollicitat quid sanctis hospitibus det ad refectionem, et modicum farinæ, quam habebat ad panem indè faciendum, nihil habens ampliùs præter aquam. Verùm, Deus bonus, cui omne cor patet et omnis voluntas loquitur, famuli sui desiderio satisfacit. Dùm enim aquam de fonte afferri præcipitur, in ipso vase cum aquâ anguillarum copia invenitur. Mirantur hospites de piscibus, mirantur et de vino, et qui ad miraculum fontis videndum advenerant, miraculo miracula superaddita vident et lætantur, et illud Psalmistæ considerant quod Dominus, quantùm vult, « aperit manum suam et implet omne animal benedictione » (19).

§ VII. — Ad episcopatum promovetur Chorentinus.

Quoniam autem tanta lux diù latere non potuit. « Lux, in- « quit, in tenebris hujus mundi erat (*c*) lucens, et tenebræ eam « non comprehenderunt » (20), proposuit et disposuit Deus

(*c*) Le mot *erat* manque dans le manuscrit.

(18) Le nom de la localité indiquée ici est, sans doute, *Kerfeunteun*, près Quimper, dit *Villa-Fontis* dans les titres du XII[e] siècle.

(19) Ps. 144, 18.

(20) Joann. I, 15.

Ils venaient interroger le thaumaturge, s'assurer par le témoignage de leurs yeux de la vérité du miracle, faire une enquête sur la manière dont il avait pu se réaliser. Arrivés au *Village de la Fontaine*, ils font visite à l'homme de Dieu, lui témoignent beaucoup de respect, le trouvent d'un abord facile, d'un entretien agréable et remarquent même que leur venue lui a fait un plaisir sensible. Corentin, en effet, s'était demandé aussitôt avec une certaine inquiétude ce qu'il pourrait offrir à ses hôtes pour leur repas, car il n'avait autre chose qu'un peu de farine pour faire un petit pain et l'eau de la fontaine pour étancher leur soif. Mais la bonté divine, pour qui ni les cœurs ni les volontés n'ont de secrets, s'empressa de satisfaire le désir intérieur de son serviteur. Lorsqu'en effet celui qui avait reçu ordre d'aller chercher de l'eau à la fontaine revint, son vase n'était pas seulement rempli d'eau, il contenait aussi du vin et bon nombre d'anguilles.

Les hôtes de Corentin sont surpris à la vue de ces poissons ; ils sont surpris semblablement de l'excellent vin qu'on leur sert, en sorte que ceux qui n'étaient venus que pour être témoins du prodige de la fontaine, voient miracles sur miracles ; ils s'en réjouissent en se disant qu'il y a là un accomplissement manifeste de l'oracle du prophète : « Le Seigneur ouvre sa « main dans la mesure qui lui plaît, et comble tous les êtres « vivants de l'abondance de ses bénédictions. »

§ VII. — Corentin est élevé a l'épiscopat.

Comme une lumière d'un éclat aussi éblouissant que celle de Corentin ne pouvait demeurer longtemps cachée, car il est écrit : « La lumière brillait au milieu des ténèbres de ce monde « et les ténèbres ne la comprenaient pas, » le Dieu tout-puissant résolut, en temps opportun, de placer son serviteur sur le chandelier. La Cornouaille, en effet, qui manquait alors d'évêque, le demanda pour pasteur et fit choix de lui avec deux autres personnages renommés pour leur sainteté et leur mérite,

omnipotens ut congruo tempore super candelabrum poneretur.

Cornubia enim episcopum,quem non habebat, postulavit (21), et tres viros sancti nominis et dignæ opinionis, scilicet Chorentinum, Guengaloeum et Tudinum, mittendos Turonis ad sanctum Martinum Turonensem archiepiscopum (22), elegit ut de eis episcopum consecraret, et ad diœcesim Cornubiæ remitteret consecratum.

Adscivit itaque secum beatus Martinus clericos suos viros discretos et honestos et cùm notasset in Tudino litteraturam et honestatem, in Guengaloeo eloquentiam et religionem, in Chorentino personæ reverentiam, vultûs simplicitatem et cordis humilitatem, et reverendam in omnibus sanctitatem, Spiritu-Sancto inspirante, ipsum Chorentinum, sociis suis postulantibus, in episcopum Cornubiensem quamvis renitentem et invitum elegit, et ad consecrationem, sicut dignum erat, præparari præcepit (23). Consecratur itaque à beato Martino episcopus vir Dei Chorentinus, et cum sanctis sociis ad cathedralem sedem Cornubiæ remittitur. Et tam à clero quàm à populo Britanniæ, sibi ex diversis partibus occurrente, cum omni gaudio suscipitur et honoratur.

§ VIII. — Corentinus omnia boni pastoris munia adimplet.

Ille verò, nec applaudens honori sed magis sollicitus et insistens oneri, suscepti regiminis diligenter exercet officium, sibi

(21) Le siège épiscopal existait, c'était le titulaire qui manquait. La chose est de nouveau affirmée plus bas, n. 11.

(22) Il y a ici un fâcheux anachronisme. On confond S. Martin, qui était mort depuis un siècle et plus, avec quelqu'un de ses successeurs. (V. les Prolégomènes.)

(23) Ici seulement se termine la lacune du manuscrit de Montreuil signalée plus haut.

Guingalois et Tudy, pour les envoyer à Tours auprès du successeur de saint Martin (1). Celui-ci devait les examiner, en choisir un, lui imposer les mains pour le sacrer et le renvoyer ensuite avec charge de gouverner l'évêché de Cornouaille.

L'archevêque de Tours, à l'arrivée de ces délégués, réunit les membres de son conseil les plus connus pour leur vertu et leur sagesse. On avait remarqué sans peine en Tudy une rare connaissance des lettres divines et humaines avec une pureté de mœurs non moins remarquable. Le don de la parole et le zèle pour la religion étaient les qualités dominantes de Guingalois. Mais comme en Corentin tout commandait le respect, la simplicité de son extérieur aussi bien que l'humilité de son cœur, l'éminence de sa sainteté, ce fut sur lui en définitive que l'on jeta les yeux à la demande de ses compagnons eux-mêmes, et par l'inspiration du Saint-Esprit, ce fut lui que l'on choisit pour évêque de Cornouaille. En conséquence, ce fut à lui qu'on ordonna de se préparer à recevoir, sous peu de jours, la consécration épiscopale. De fait, Corentin fut sacré évêque dans les jours suivants, et renvoyé aussitôt avec ses compagnons à son église cathédrale de Cornouaille. Le clergé et le peuple de Bretagne vinrent alors de toutes parts à sa rencontre, ils l'accueillirent avec toutes les marques d'une joie et d'une vénération extraordinaires.

§ VIII. — Corentin, modèle des pasteurs.

Pour Corentin devenu évêque les honneurs et les dignités n'eurent jamais aucun prix à ses yeux. Il n'y voyait que l'obligation où il se trouvait de porter chaque jour le fardeau de l'autorité qu'on avait imposé sur ses épaules. Aussi bien remplir son office, porter sa croix, veiller sur son troupeau, déterminer la règle des bonnes mœurs, faire la guerre aux

(1) La biographie latine suppose qu'il s'agit ici de saint Martin en personne, mais la chose est impossible chronologiquement.

crucem, gregi custodiam, moribus disciplinam, vitiis odium, virtutibus studium, prædicationem subditis, auxilium oppressis, refectionem pauperibus, malis cohertionem (*d*), bonis gratiam, omnibus justitiam adhibens et charitatem (24). Et quia legebat tribus vicibus dictum fuisse Petro : « Petre, amas me, pasce « agnos meos » (25), tribus modis, sicut bonus pastor, pascere studuit gregem sibi commissum : sanæ prædicationis doctrinâ, sanctæ conversationis exemplo, cibi corporei alimento, et cùm in omnibus et per omnia bona faceret, juxtà mandatum Apostoli se servum reputabat inutilem (26).

§ IX. — Prolixum elogium Chorentini.

Vult *lector* (27) ejus breviarium scire virtutis, sciat me nihil in gratiam vel favorem adulationis, nihil more laudantium, sed quidquid hìc dicturus sum (*e*), pro testimonio dicetur veritatis, et minùs esse meritis quod sanæ mentis (est), nihil laudabimus nisi quod proprium est et de sanæ mentis fonte profecturus.

(*d*) Il faut lire *coercitionem*. C'est sans doute le copiste qui avait mal compris les signes abréviatifs.

(*e*) Ce mot manquait, nous l'avons suppléé pour le sens.

(24) Cette phrase est longue et embrouillée, mais elle renferme aussi une masse de données sur le savoir de l'évêque.

(25) Joann. xxi, 15.

(26) Luc. xvii, 10.

Ce n'est pas d'un simple Apôtre, mais de la Vérité Divine en personne qu'émanent ces paroles. La science de l'auteur est donc ici en défaut.

(27) Ce mot est significatif, comme il a été dit dans nos prolégomènes.

vices, promouvoir la vertu, prêcher la vérité à ses subordonnés, se faire l'appui des opprimés, procurer de la nourriture aux pauvres, arrêter les méchants par la rigueur des châtiments, favoriser à l'opposite les gens de bien, en un mot, montrer, en toute occasion et à l'égard de toute personne, charité sans borne et zèle ardent pour la justice, devinrent désormais l'objet de la sollicitude quotidienne du nouvel évêque de Quimper. Et comme il se rappelait qu'il avait été dit par trois fois à saint Pierre : « Pierre, si vous m'aimez, paissez mes « agneaux », Corentin s'appliqua, comme un bon pasteur, à paître en trois manières différentes le troupeau qui lui était confié : je veux dire qu'il ne négligea rien pour lui procurer l'aliment de la doctrine révélée par ses prédications, l'aliment de l'exemple par la sainteté de sa vie, et l'aliment du corps par les aumônes qu'il versait dans le sein des pauvres. Mais, tout en faisant ainsi le bien de mille manières, il ne laissait pas de se proclamer un serviteur inutile, selon le conseil ou l'ordre de Notre-Seigneur.

§ IX. — Suite de l'éloge de S. Corentin.

Si le lecteur désire que j'entre dans plus de détails sur les vertus de saint Corentin, qu'il sache d'abord que je ne dirai rien par complaisance ou par flatterie, à la manière de ceux qui font des panégyriques. Toutes mes paroles auront pour but de rendre témoignage à la vérité et resteront bien au-dessous des mérites de l'homme de Dieu. Je ne louerai que ce qui lui appartenait en propre et ce qui sortait de la source d'un esprit parfaitement sain.

Corentin fut donc un bon prêtre dans lequel on peut louer également la haute dignité de l'ordre auquel il fut élevé, et le zèle qu'il apportait à bien régler toute sa conduite. Prêtre plein de piété, en immolant sur l'autel le Fils de Dieu à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il n'immolait jamais l'Agneau de Dieu sans ceindre ses reins de la ceinture de la

Bonus iste sacerdos fuit in quo commendat dignitatem ordinis, ordinatæ studium actionis, bonus sacerdos, qui Patri super altare immolans Filium, Patri et Filio et Spiritui-Sancto immolare studuit et seipsum : cui, immolando Agnum, nec defuit renibus castitatis cinctorium, nec manibus fidei baculus, nec pedibus exemplorum calceamentum sanctorum, nec comedenti in pœnitentiâ lactuca agrestis amaritudinis. Et cùm sacerdotes nostri temporis plùs curent nummos quàm animas, plùs oves (*f*) quàm mores, plùs canes quàm pauperes, plùs honorant milites quàm Angelos, plùs frequentant curiam quàm ecclesiam, plùs discere studeant legem fori quàm legem poli, sacerdos noster Chorentinus omnibus his præposuit Christum, in omnibus respexit Christum, et omnia sustinuit propter Christum : in adversis fortis, in prosperis humilis, in omnibus utrisque modestus, et cum episcopis magis prodesse studuit quàm præesse (28), et de suo non curans honore (29), suum ministerium modis omnibus honoravit. Quid referam ? In cunctos animum clementissimum ostendebat (*g*), et bonitatem in eos, quos ut videbat unquàm vagantes. Quis clericorum non est (*h*) ejus facultatibus sustentatus ? Quis debilis vel esuriens ejus beneficium non suscepit ? Quis dolens fuerit vel patiens cui non sit ille condolens et compassus ? Et cùm in omnibus esset laudabilis, laudantium ora quasi pestem studuit declinare.

(*f*) Ce mot manquait.
(*g*) Ce mot manquait.
(*h*) Ce mot manquait.
(28) Les expressions : ***Omnibus præponere Christum***, et ***magis prodesse quam præesse studens***, et d'autres encore appartiennent textuellement à la règle de S. Benoît. (IV, 21 ; LXIV, etc.)
(29) Le mot ***honore*** est remplacé par le mot ***ministerio*** dans le texte de Montreuil, mais manifestement par erreur.

chasteté, sans tenir à la main le bâton de la foi, sans avoir pour chaussures les exemples des saints ; en mangeant la chair de l'Agneau immolé pour nous, il y joignait pour assaisonnement les laitues salutaires et parfois amères des sentiments de contrition et de pénitence. Et quoique les prêtres de notre temps songent plus aux écus qu'aux âmes, quoique les brebis et les chiens soient plus l'objet de leur sollicitude que la pureté des mœurs et les besoins des pauvres ; quoiqu'ils aient plus de respect pour les princes de ce monde que pour les Anges ; quoiqu'ils fréquentent plus la cour que l'église ; quoiqu'ils s'appliquent plus à connaître à fond la loi civile que la loi chrétienne et morale, Corentin, vrai prêtre, n'en agissait nullement ainsi. Bien au contraire, il mettait au dessus de tout Jésus-Christ et ses intérêts ; il regardait en tout Jésus-Christ ; il supportait tout pour la gloire de Jésus-Christ. C'est pour cela qu'il était fort dans l'adversité, humble dans la prospérité, modéré en ses désirs dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. C'est pour cela qu'avec les évêques, il aimait mieux se rendre utile que d'occuper le premier rang. Il arrivait ainsi qu'en ne songeant jamais à réclamer pour sa propre personne aucune marque d'honneur, il n'en rendait pas moins son ministère honorable et recommandable en toutes manières.

Qu'ajouterai-je encore ? Corentin montrait en toute occasion une esprit admirable de compassion et de bonté. Quel est celui de ses clercs qui n'a pas trouvé auprès de lui appui et secours toutes les fois qu'il s'est trouvé dans le besoin ? Qui a éprouvé la faiblesse ou la faim sans que le Bienheureux ne l'ait fortifié et ne lui ait donné du pain ? Pouvait-il voir quelqu'un dans le deuil ou la souffrance sans lui porter compassion, sans gémir avec lui ? Le B. Corentin était donc digne d'éloge dans tout son extérieur comme dans ses sentiments et toute sa conduite ; mais, néanmoins, il fuyait les éloges comme la peste. (1)

(1) Nous ajoutons ici une phrase de transition qui ne se trouve pas dans le texte latin.

§ X. — Guengaloei et tudini benedictio abbatialis a Chorentino datur.

Nec mora, cùm socios suos Guengaloeum et Tudinum sanctitate et scientiâ commendabiles sciret, eos in abbates benedixit ut eum coadjuvarent in fide catholicâ propagandâ. Petierat enim à metropolitano sancto Martino, cùm consecratus esset, ut et præfatis sociis suis manum benedictionis imponeret, et ad Cornubiam remitteret *abbates benedictos* (30).

Sanctus verò Martinus, sicut erat columbinæ simplicitatis et serpentinæ prudentiæ, sibi benignè responderat in hunc modum : « Nequaquàm, frater episcope et coepiscope Chorentine, nequaquàm expedit ut *tuos* benedicamus abbates, ne « hoc exemplum apud posteros trahatur ad consequentiam et « tuæ derogetur dignitati. Deinceps enim fieri posset ut successor noster ad sedem metropolitanam abbates Cornubiæ « traheret benedicendos, et à benedictione nostrâ, sibi benedictionis privilegium perpetuum usurparet ; vade potiùs ad « sedem tuam et utere libertate tuâ, et hos duos socios tuos, « quos merito religionis et discretionis prælatione dignos esse « credimus, in ecclesiâ tuâ auctoritate episcopali benedicito « in abbates. »

Sic prævidebat sanctus Dei archiepiscopus venturæ successionis malitiam, sic prævidebat ecclesias suæ subditas dignitati ut in posterum super hoc malignandi tolleretur occasio (31).

(30) L'usage de la bénédiction abbatiale est bien antérieur au IXe siècle. Il n'y a donc pas là un indice de nouveauté. (V. Martene, *De Antiq. Eccles. ritibus*, tit. 2 c. 1 ; it. D. Chamard, *Revue des Quest. historiques*, t. xxxviii, p. 82 et suiv.

(31) Il y a ici, croyons-nous, une allusion aux efforts que fit Nominoé pour séparer la Bretagne de Tours.

(Mais, après cette digression sur la comparaison entre saint Corentin et certains évêques du IXe siècle, reprenons le fil de l'histoire).

§ X. — Bénédiction abbatiale de Guingalois et de Tudy.

Après sa prise de possession du siège épiscopal, Corentin, qui connaissait l'éclat de sainteté et de science de ses deux compagnons de Tours, Guingalois et Tudy, s'empressa de leur conférer la bénédiction abbatiale, afin qu'ils lui prêtassent ensuite un concours plus actif et qu'ils l'aidassent plus efficacement à étendre le règne de la foi catholique. Il avait même prié l'archevêque de Tours, au moment de son sacre, de bénir semblablement ses deux compagnons et de les renvoyer en Cornouaille *abbés bénis*. Mais le successeur de saint Martin, qui joignait à la simplicité de la colombe la prudence du serpent, lui avait répondu avec une grande bienveillance : « Ce « n'est point ainsi, Corentin mon frère dans l'épiscopat, qu'il « faut agir. Il ne nous paraît nullement expédient que ce soit « nous qui donnions la bénédiction à tes abbés. Car cet exem- « ple pourrait plus tard te porter préjudice et déroger à ta « dignité. Il pourrait arriver, en effet, que notre successeur « sur le siège métropolitain s'autorisât de ce fait pour se réser- « ver le droit de bénir tes abbés. Retourne donc à ton siège, et « une fois arrivé, use de ton droit, en d'autres termes confère « toi-même la bénédiction abbatiale, en vertu de ton autorité « d'évêque, à tes deux compagnons, que nous proclamons plei- « nement dignes de cet honneur en raison de l'esprit de « sagesse et de religion qui éclate en eux. »

Ces paroles indiquent une grande prévoyance dans le saint archevêque. Il prévoyait, sans doute, la malice des temps à venir ; il prévoyait que plusieurs églises essayeraient, dans la suite, de se soustraire à l'autorité de ses successeurs, et voulait enlever tout prétexte à un dessein si condamnable.

§ XI.— Quomodo novi abbates in multis Chorentino adjuvant.

Abbates igitur sancti Wingualoeus (sic) et Tudinus ad religionem et ad mores sanctos monachos instruunt, et sanctæ conversationis omnibus exemplum demonstrantes, carnem jejuniis macerant, vigiliis nocturnis et psalmodiis Deo deserviunt, orationibus secretis et publicis delectantur, et circà pauperes et afflictos misericordiæ et caritatis visceribus affluenter abundant, et sic in vineâ Domini Sabaoth cum sancto suo episcopo Chorentino laborantes, pondus diei portant et æstûs ut æternæ retributionis mercedem (*i*) recipiant, quærentes quæ sursum sunt non quæ super terram.

§ XII. — Zelus Chorentini pro grege sibi commisso, et pretiosa mors ipsius.

Episcopus autem cum coadjutoribus suis se murum opponens pro domo Israël, fidem Christi prædicat, rebelles et incredulos prædicatione impugnat, impios, *diversos* et perversos ad unitatem fidei signis et miraculis inducit, et ad sinum matris Ecclesiæ deviantes reducit et errantes, et in his totam vitam vir Dei expendit.

Sic assiduè militat Christo, sic se totum sacrificat Christo, et tandem in sacrâ morte resolutus, qui vixerat Christo moritur Christo, et talentum sibi creditum cum multo fœnore duplicatum reportans Christo, ab Angelis sanctis præsentandum spiritum

(*i*) Ce mot manquait.

§ XI. — Vertus et zèle des nouveaux abbés.

Guingalois et Tudy, une fois élevés à la dignité abbatiale, s'appliquèrent avec un nouveau zèle à former leurs religieux à la pureté des mœurs et à une vie parfaitement régulière. Ils donnèrent à tous le modèle d'une sainte vie. Pour leur corps, ils le macéraient par le jeûne, et en preuve de leur zèle dans le service de Dieu, ils consacraient de longues heures à la psalmodie et aux veilles nocturnes ainsi qu'à d'autres prières soit secrètes soit publiques. En même temps, ils prouvaient en toute occasion qu'ils n'avaient que des entrailles de charité et de compassion vis-à-vis des pauvres et de tous ceux qui souffrent.

C'est ainsi qu'ils travaillaient dans la vigne du Dieu des armées en parfait accord avec leur saint évêque Corentin. C'est ainsi qu'ils portaient avec lui le poids du jour et de la chaleur, saintement avides non des biens de cette terre, mais de ceux qui sont en haut, pleinement assurés qu'ils obtiendraient un jour en retour les récompenses éternelles.

§ XII. — Dernières années et mort de S. Corentin.

Corentin, ainsi puissamment aidé, s'opposa comme un mur d'airain pour la défense de la maison d'Israël ; il enseigna la foi ; il attaqua ouvertement dans ses prédications les rebelles et les incrédules ; il en convertit plusieurs par sa bonté et sa mansuétude ; il ramena à l'unité de la foi, par ses prodiges et ses miracles, ceux qui en étaient éloignés pour une cause ou pour une autre, de même aussi qu'il parvint à réunir dans le sein maternel de l'Église plusieurs de ceux qui erraient à l'aventure, ne sachant où porter leurs pas. Telles furent les principales œuvres de zèle auxquelles saint Corentin consacra toute sa vie. C'est de la sorte qu'il remplit constamment l'office de soldat tout dévoué au service de Jésus-Christ. Aussi, quand

reddit, ut semel carne mortuus, spiritu perenniter vivat in Christo (32).

§ XIII. — Fama sanctitatis Chorentini undiquè diffunditur.

Evolat fama sancti Confessoris per Britanniam et ad remotas partes sanctorum meritorum aromatica fragrantia diffunditur, et tota Britannia ex odore hujus unguenti repletur. Currunt ad *sanctum corpus* afflicti et juvantur, portantur languidi et sanantur, trahuntur demoniaci et liberantur, et tot miraculorum signis frequentibus fides Christianitatis dilatatur et excrescit (33).

Zelatur jam et invidet tantis Britanniæ reliquiis regio Gallicana, et ex illis partibus tam potentes quàm pauperes ad sanctum Chorentinum confluunt, offerunt munera, beneficia *largiuntur* (34), et in necessitatibus suis opem et consilium sancti Confessoris devotè postulant. Et dùm in reditu se quod petierant impetrasse jactantur et ostendunt, vicinos ad eamdem peregrinationem incitant et invitant. Sic laudatur et magnificatur per diversas nationes sanctus Chorentinus in Deo, sic benedicitur et glorificatur Deus in Sancto, qui in sanctis suis

(32) L'auteur donnait-il ici sur la sépulture de S. Corentin des détails qui ont été omis par le copiste de Montreuil? C'est une question. Mais il est certain que le récit des miracles posthumes appartient au même anonyme.

(33) Impossible d'établir plus authentiquement que l'auteur écrivait avant toute translation du saint corps.

(34) *Beneficia largiri* pris dans le sens qu'il offre ici : conférer des bénéfices, nous paraît une expression qui était inconnue avant le IXe siècle.

une sainte mort vint séparer son âme du corps, après avoir vécu pour Jésus-Christ, il mourut pour son bon maître et lui rapporta, doublé, le talent qui lui avait été confié, pour ne rien dire encore des gros intérêts qu'il avait soigneusement amassés. En conséquence, quand Corentin rendit le dernier soupir, les Anges s'empressèrent de recueillir son âme pour la présenter au Dieu du ciel, et maintenant qu'il est mort une fois selon le corps, il vit éternellement selon l'âme en Jésus-Christ.

§ XIII. — La renommée des miracles de S. Corentin se répand au loin et attire des troupes de pèlerins a Quimper.

La renommée du saint Confesseur vola bientôt de bouche en bouche ; le parfum de ses mérites se répandit au loin, et la suave odeur qui s'en exhalait embauma toute la Bretagne. Ceux qui étaient dans l'affliction accouraient auprès du saint corps, et ils y trouvaient force et consolation ; les malades y étaient portés, et la santé leur était rendue ; les démoniaques y étaient traînés, et s'y voyaient délivrés de leur cruel ennemi. Or, tant de miracles si éclatants eurent pour effet d'affermir la foi des Chrétiens et d'étendre l'empire de l'Évangile. Bientôt la France (mot à mot le *pays Gallot*) en vint à envier à la Bretagne le trésor inestimable de ces saintes reliques. De toutes parts on affluait au saint tombeau ; riches et pauvres s'y présentaient également ; ils offraient leurs présents, conféraient des bénéfices, si cela était en leur pouvoir, et surtout imploraient avec ferveur dans tous leurs besoins l'appui et les lumières du saint Confesseur. Puis, à leur retour, ils s'empressaient d'affirmer qu'ils avaient obtenu ce qu'ils sollicitaient, et invitaient de la sorte leurs proches à entreprendre le même pèlerinage. C'est ainsi que saint Corentin était magnifié et entouré d'éloges, par la volonté de Dieu, en plusieurs pays. C'est ainsi, par suite, que Dieu, toujours glorieux en ses saints, se trouvait particulièrement béni et glorifié en saint Corentin.

semper est gloriosus. Sic fit ut qui priùs Britanniam virtutibus, doctrinâ fidei et ædificatione morum ditaverat vivus, signis et miraculis, et peregrinorum oblationibus nunc magis ditat mortuus, et qui priùs humanam gloriam fugerat, nunc humanam gloriam habet et cœlestem.

§ XIV. — De basilica in honorem S. Chorentini ædificanda.

Sed quid moror ? In honorem sancti Confessoris construitur ecclesia (35), et miraculorum frequentiâ populus cogitur ad devotionem, et Deo volente et cooperante, ponuntur firmi lapides in fundamentum, eriguntur in altum parietes, et *cathedralis ecclesia* priùs humilis ædificio in longum et latum dilatatur. Clerici ecclesiæ, super construendâ basilicâ et amplificandâ diligentes et solliciti, hortantur et obsecrant in Domino populos ut ad expensas latomis et cœmentariis et omnibus operariis necessarias, beneficia sua caritative largiantur.

§ XV. — Mulier avara castigata, postea sanata ex pœnitentia.

Cùm in foro quâdam die fieret prædicatio generalis, et ad

(35) Nous n'avions jusqu'ici aucun renseignement sur cette première basilique de S. Corentin, dont la dédicace se célébrait le premier mai. M. Le Men n'a pu en rien dire dans sa savante *Monographie de la Cathédrale de Quimper*.

Conclusion : comme Corentin de son vivant avait été un trésor pour la Bretagne par l'éclat de ses vertus, par la pureté de son enseignement, par la sainteté des exemples de sa vie, de même, disait notre anonyme du IXe siècle, il l'enrichit encore davantage après sa mort par ses prodiges et ses miracles, par les offrandes que lui apportent les pèlerins. En un mot, celui qui avait commencé par fuir la gloire de ce monde, possède maintenant et celle de ce monde et celle du ciel.

§ XIV. — Projet d'une basilique en l'honneur de S. Corentin.

Mais pourquoi m'attarder ? Voilà qu'on élève une église en l'honneur du saint Confesseur. La chose était devenue nécessaire, la multitude des miracles amenant des foules si nombreuses au saint tombeau, le local se trouvait trop étroit. Bientôt, Dieu le voulant et y mettant en quelque sorte la main, on jette dans les fondements du nouvel édifice de solides pierres de taille, puis les murs s'élèvent rapidement dans les airs, et l'église cathédrale, dont les constructions premières étaient si humbles, s'étend à vue d'œil en long et en large. Les clercs de l'église, naturellement pleins de sollicitude pour édifier leur cathédrale avec promptitude et sur de larges proportions, ne cessent d'exhorter les populations à se montrer généreuses ; ils les supplient, au nom du Seigneur, de dilater leur charité, de subvenir largement aux dépenses exigées pour les travaux des tailleurs de pierres, des maçons et des autres ouvriers.

§ XV. — Chatiment, pénitence et guérison de la femme avare.

Un jour qu'il y avait eu de la sorte sermon d'apparat sur la place publique, et qu'après l'exhortation de l'*apocrysiaire*, homme de vertu et de talent, il se faisait un grand concours des fidèles autour des saintes reliques, chacun apportant et offrant ses petits présents, une dame de noble extraction se

exhortationem *apocrysarii* clerici religiosi et honesti, forensium multitudo ad sacrosanctas reliquias (36) devotè concurreret, et munuscula sua suppliciter afferret et offerret, quædam mulier nobilis pauxillum ceræ, quod in manu habebat, offerre Sancto disponens, cùm aliud non inveniret, illud tamen pauxillum retinuit et manum clausam retrahens ab oblatione cessavit.

Undè factum est ut ad majorem Sancti revelationem, manum, quam ad oblationem clauserat, clausa remaneret, et illam ad alios usus aperire non posset. Conatur mulier manum extendere, sed frustrà nititur, quæ Deum non habebat adjutorem. Considerans igitur se mancam esse, plorat, et factum, quod celare non potest, sibi imputat. Et de retentâ oblatione se ream esse cognoscit, ad orationis recurrit remedium, Deo supplicat, et opem sancti Chorentini suppliciter implorat, et se satisfacturam promittit.

Nocte verò instanti, cùm illa somno incumberet, apparuit ei in visione sanctus Chorentinus dicens : « Cave, mulier, cave « ne de cætero, cùm benè facere disposueris, manum retrahas ; « sed quod tibi fuerit sive parvum sive magnum, sit illud « Domino Deo, à quo omnia habes, libenter impertire (37). « Hilarem enim datorem diligit Deus. Festina itaque ad eccle- « siam meam, et Dei misericordis opem implora ante reliquias « coram quibus fuisti inhumana et parca, et pristinam manus « tuæ recipies sanitatem. »

Evigilata mulier visionem non negligit, se ad iter præparat et ad sanctum confugit Chorentinum. Eventum et visionis sacræ miraculum clericis ecclesiæ narrat ex ordine. Et sequenti nocte post orationem ante altare dormiens, secundò episcopum sibi per visum audit dicentem : « Mulier, dimissa es ab infirmitate « tuâ, fides tua te salvam fecit » (38).

(36) Ce texte est significatif.

(37) Cette formule : *Sit illud impertire* se comprend sans peine ; mais on ne la trouverait pas dans Cicéron et dans les autres écrivains qui passent pour des modeles.

(38) Luc. XIII, 12 ; Matth. IX, 22.

présenta à l'offrande avec les autres, dans l'intention d'offrir quelques onces de cire, c'était tout ce qu'elle avait alors. Mais, voilà qu'au moment de l'offrande l'avarice lui ferma encore la main, et elle ne donna rien du tout. Dieu voulut alors que, pour la gloire de son serviteur, cette main, qui avait été fermée volontairement à l'offrande, demeura également fermée pour les autres usages de la vie. La pauvre femme veut étendre la main : impossible, Dieu ne le lui permet pas. Se voyant alors réduite à l'état de manchot, elle en verse un torrent de larmes, n'accuse qu'elle-même de ce malheur, et reconnaît qu'il y a eu faute de sa part à retenir l'offrande qu'elle devait présenter. C'est pourquoi elle s'empresse de recourir au remède de la prière, implore la miséricorde de Dieu, supplie saint Corentin de venir à son aide, et promet de réparer sa faute. Or, la nuit suivante, le Saint lui apparut en vision pendant son sommeil et lui dit : « Femme, à l'avenir garde-toi bien de retirer la « main qui veut faire le bien ; mais, que tu aies peu ou beau- « coup, donne toujours de grand cœur au Seigneur Dieu, de « qui tu tiens tout ce que tu as. Car le Seigneur aime celui « qui donne de grand cœur. Hâte-toi, en conséquence, d'aller « à ma basilique, implores-y la miséricorde divine en face de « ces reliques devant lesquelles tu as cédé à cette pensée d'ava- « rice, et ta main redeviendra aussi saine qu'elle l'était précé- « demment. »

Cette femme n'eut garde à son réveil d'oublier la vision dont nous parlons. Bien au contraire, elle se met en route et va chercher refuge aux pieds de saint Corentin. Arrivée là, elle raconte aux clercs de l'église tout ce qui lui est arrivé, et la vision dont elle a été favorisée. Or, la nuit suivante, pendant qu'elle dormait devant l'autel, après avoir longtemps prié, elle entendit le saint évêque, qui lui apparaissait une seconde fois, lui dire avec bonté : « Femme, te voilà délivrée du mal dont « tu souffrais, c'est ta foi qui t'a sauvée. »

§ XVI. — De clepte Leonensi, qui ob furtum in contumeliam S. Corentini factum, punitur.

Sed et de clepti quodam Leonensi sub silentio præterire non debemus, cùm secretum Regis celare bonum sit, opera autem Dei revelare et confiteri honorificum (39).

Cùm enim in Maii calendis (40) ad dedicationem solemnem Ecclesiæ circumquaque denuntiatam, non solùm Cornubiæ verùm etiam aliarum diœcesum convenirent turbæ (*j*). Rapsadulus, cleptis, filius Belial, inter et cœteros venit, sed ut lupus non ut ovicula, ut milvus non columba, Judas non ut Petrus, ut latro non peregrinus, ut auferret non ut daret, sed ut caperet et raperet. Fur enim erat et diabolicâ ductus cupiditate furtis intendere consueverat. Super hoc autem ad quod veniret sollicitus, ad locum rerum venalium astutus venit et fili serici glomum furtim subripiens, et secum in patriam undè venerat cleptis asportavit. Sed Deus, nolens nos æmulari in malignantibus neque zelare facientis iniquitatem (41), ut cœteros à simili facto retraheret, meritis sancti Chorentini tam detestabile factum sine morâ punivit et cœteris patefecit.

Prædictus enim latro, post tertium reditûs sui diem, febre vehementi correptus est in acrobe (42); sed adhuc à majori peste divina ultio non cessavit. Nam manum illam, quâ furtum commiserat, et dimidiam partem corporis illi manui contiguam paralysi percussit et damnavit. Sic Deus est judex justus, et rectum judicium ejus. Tunc latro in se revertens et sibi conscius, se ipsum redarguit dùm in se dignam Domini sentit

(*j*) Nous avons suppléé ce mot, qui manquait.

(39) Job, XII, 7.

(40) Depuis le XIV^e^ siècle, c'est-à-dire depuis la dédicace de la seconde église de S. Corentin, le premier mai fut consacré à la translation de S. Corentin.

(41) Ps. XXXVI, 1.

(42) Ce mot est emprunté au grec et n'a guère été employé par les auteurs latins, si bien qu'on ignore s'il désigne la tête ou les pieds.

§ XVI. — Un voleur, qui avait commis un vol sacrilège, est chatié par le Ciel.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence ce qui arriva à un voleur originaire du pays de Léon ; car si c'est un mal que de trahir le secret des rois de la terre, à l'opposite, publier et mettre en lumière les œuvres de Dieu est chose honorable et méritoire.

Comme donc on avait annoncé en beaucoup de lieux, pour le premier Mai, la dédicace solennelle de la basilique de Saint-Corentin, et que les fidèles y accouraient en foule non seulement de la Cornouaille, mais aussi des pays voisins, un nommé Rapsadulus, voleur de son métier, véritable fils de Bélial, se glissa au milieu de la multitude. Seulement, il vint comme loup et non pas comme agneau ; il y vint en vautour, non en colombe ; vrai Judas, et n'ayant rien de saint Pierre ; brigand, et non pèlerin ; il venait pour ravir, non pour donner. Entraîné par un désir diabolique de s'emparer du bien d'autrui, il ne songeait qu'à multiplier ses larcins. Mu par de tels sentiments, il se rendit sur le lieu du marché et y déroba en secret à un pauvre pèlerin une certaine quantité de soie, et l'emporta avec lui dans son pays. Le vol en soi pouvait n'être pas considérable, mais les circonstances lui donnaient une apparence de sacrilège, ou même en faisaient à cette date un vrai sacrilège. Aussi Dieu, qui ne veut pas que la prospérité des méchants nous pousse à les imiter et à faire le mal à leur exemple, permit, bien au contraire, par les mérites de S. Corentin, que ce vol si peu considérable fut puni sur-le-champ et de la manière la plus ostensible. C'est qu'en effet, trois jours après son retour, le voleur ressentit en son corps de violents accès de fièvre. Il y a plus, la main qui avait commis le vol, et une moitié du corps furent frappés de paralysie.

Ainsi, Dieu prouvait-il qu'il est un juste juge, et que ses jugements sont l'équité même.

ultionem. Compungitur et pœnitet, et in lacrymas resolutus illius postulat misericordiam, quem super miseros didicit esse misericordem. Sanctorum opem implorat, sed præcipuè beatum invocat Chorentinum, cujus sacram violasse solemnitatem conscientiâ cauteriatâ se accusat, sanctum Chorentinum orat, illum implorat, illi supplicat, et, ut sibi furti reatum misericorditer remittat et dimittat, obnixè precatur.

§ XVII. — Dehinc pœnitens duplici visione Chorentini honoratur et tandem curatur.

Nocte verò sequenti, sanctus Chorentinus apparuit clepti paralytico et eum increpat et arguit, sed in ultimis dolentem pius piè confortat, sibi spem sanitatis promittens si ad basilicam suam properans furtum reddere, et ibi, ubi deliquit, satisfacere cavet; si clero ecclesiæ facinus suum confiteri et se coràm omnibus accusare non erubescit; si veniam tanti sceleris à præsule suppliciter postulat, et quod mali commisit, in facie ecclesiæ devotus emendat (43). Tali visione et exhortatione sancti Chorentini cleptes admonitus viam ingreditur et aggreditur, et sicut sibi beatus Confessor consueverat (44), nititur effectui mancipare.

Cùm verò iter secundi diei peregisset, velut ille qui manum mittit ad aratrum et respicit retrò, de redeundo cogitat et tantum laborem subiisse jam illum pœnitet, et expensam. Hostis Aposta *(sic)* illum apostatare suggerit et redire. Dolet enim multùm inimicus noster Diabolus, cùm aliquem culpis irretitum ad emendationem properare cognoscit, et quem potest

(43) La pénitence publique pour les fautes les plus graves était en usage à cette date, et ne fut abrogée que bien plus tard.

(44) Il doit y avoir ici une erreur de copiste. Il faut lire : *Et, quod sibi B. Confessor consuluerat.*

Le voleur, alors revenu à lui-même et se reconnaissant coupable, proclame qu'il a bien mérité le châtiment qui tombe sur lui. Le voilà alors plein de componction et de sentiments de repentir, il se répand en larmes, il implore la miséricorde de celui dont il connait le cœur miséricordieux ; il implore la protection des Saints, surtout celle du bienheureux Corentin, dont il s'accuse avec douleur d'avoir profané la fête. C'est lui qu'il invoque, c'est à lui qu'il s'adresse spécialement pour obtenir le pardon du péché de vol dont il est coupable.

§ XVII. — Pénitence du voleur, — Double vision dont il est favorisé. — Sa guérison.

Or, la nuit suivante, le B. Évêque se montre au voleur frappé de paralysie. Il commence par lui faire de vifs reproches. Puis voyant son repentir, il se met à ranimer paternellement son courage. Il en vient même à lui promettre le rétablissement de sa santé s'il voulait sans retard se rendre à son église, y restituer l'objet volé, afin de satisfaire là où il avait commis la faute, avoir le courage d'avouer son crime d'abord aux pasteurs de l'Église, puis en présence de tout le peuple, enfin implorer son pardon auprès de l'Évêque de Quimper ; car de la sorte, il réparerait pieusement à la face de l'Église le vol et le sacrilège dont il s'était rendu coupable.

Fortifié par cette vision et cette exhortation du Saint, le voleur se met résolument en route bien décidé à accomplir tout ce que le Saint lui avait commandé. Par malheur, au moment où il achevait son second jour de voyage, le voilà devenu semblable à l'homme qui regarde en arrière après avoir mis la main à la charrue ; il songe à revenir sur ses pas ; il se repent de s'être donné tant de mal et d'avoir fait des dépenses qu'il croit maintenant inutiles. C'était le premier Apostat qui le poussait à imiter son exemple. Car le Diable, notre ennemi, ressent une douleur extrême lorsqu'il voit un pécheur chercher à briser ses chaines par une conversion sincère ; il fait

et quandò potest quemlibet ab incœpto salubri retrahit et retardat. Cùm itaque prænominatus latro à bono incepto declinare et retrò abire proponeret, sequentis noctis gallicinio in lecto jacenti et sòporato, Beatus secundò per visum apparuit Chorentinus, illi latrocinium commissum improperat, et quod ab inceptâ viâ desistere et suum mandatum postponere velit accusat, atque peregrino suo glomum furatum necessariò restituere cogatur, affirmat : quin etiam in properium (*k*) virtutis sancti Confessoris, ille jacens à stratu suo terribiliter projicitur ad parietem infractus et *illectus*, ut præ dolore, audientibus omnibus, exclamaret auxilium Domini.

Ad cujus ejulationem tota domus fuit excitata.

Manè itaque facto, ad ecclesiam S. Chorentini progreditur, clericis duplicem visionem narrat, et qualiter sinistrâ suggestione versutus hostis apostatare eum (*l*) voluerit, declarat, furtum integrè restituit et injunctam sibi à clericis pœnitentiam et satisfactionem adimplere promittit. Quo facto, dùm vigiliis et orationibus ante altare sanctissimi Confessoris Chorentini devotus assistit, et assiduus insistit, à paralysi curatur, et in pristinæ sanitatis statum restauratur, et sic sanus reversus ad propria, sancti Chorentini ubique prædicit merita, et glorificat Deum, qui est benedictus in secula (45). Amen.

Explicit vita S. Chorentini.

(*k*) Mieux : *in probationem*, c'est-à-dire, en preuve de sa vertu.

(*l*) Le mot *eum* manque, mais il est indispensable pour le sens.

(45) Ici s'arrête l'*apographum* du Musée Bollandien, et ici se terminait aussi le travail du premier biographe de S. Corentin. Le *Sanctorale* de 1500 offre la variante suivante pour cette conclusion : *Restauretur (eleptis) et cum omni gaudio grates referens S. Corentino Deum Patrem omnipotentem benedixit, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.*

tout ce qu'il peut pour l'empêcher de réaliser une résolution si salutaire. Tel était donc l'état de ce malheureux voleur ; il était presque décidé à retourner sur ses pas, lorsque dans la nuit qui suivit, au premier chant du coq et pendant qu'il dormait profondément, le B. Corentin lui apparaît une seconde fois, lui rappelle son vol, l'accuse d'inconstance, et lui déclare qu'il va le forcer bon gré malgré à restituer au pèlerin la soie qu'il lui a volée. Ce ne fut pas tout encore : en preuve de la vertu du saint Confesseur, le malheureux fut arraché violemment de sa couche et lancé contre la muraille, sans que cependant il en éprouvât aucune lésion. Seulement on l'entendit pousser alors des cris de douleur et implorer l'assistance de Dieu. Or, les cris furent si perçants que tous les gens de la maison en furent réveillés en sursaut. Cette fois le moyen avait été efficace. Aussi le matin venu, le voleur n'eut rien de plus pressé que de courir à la basilique de S. Corentin pour raconter aux prêtres la double vision dont il venait d'être favorisé, leur déclarer comment, après avoir été sur le point de céder aux suggestions de l'ancien Serpent et de renoncer à se convertir, il a repris courage et ne veut plus différer sa conversion.

En conséquence, il restitue présentement ce qu'il avait dérobé et promet d'accomplir fidèlement toutes les pénitences et les satisfactions qu'on jugera à propos de lui imposer. Cela fait, au moment où il assistait à l'office de nuit devant l'autel du saint Confesseur et qu'il ne se lassait pas d'y multiplier ses prières avec une ferveur extraordinaire, il s'aperçut tout-à-coup qu'il ne souffrait plus de sa paralysie, et qu'il avait recouvré tout son ancien état de santé.

Revenu ensuite dans son pays, sain de corps comme d'esprit, il se plaisait à exalter partout où il portait ses pas l'excellence des mérites de S. Corentin, pour la plus grande gloire du Dieu tout-puissant, qui est béni dans les siècles des siècles. Amen.

Ci finit la vie de S. Corentin (par un clerc de Quimper, qui vivait au IX^e^ siècle).

APPENDICES AD VITAM S. CHORENTINI

N° 1. Translatio S. Chorentini apud Majus Monasterium (46).

Decursu temporis refrigescente caritate multorum, abundavit iniquitas et emersit in terris maximè guerrarum persecutio. Normanni enim, de suâ feritate confidentes, vastabant terras et occupabant naciones. Britones contra sœvitiam hostilem sibi providere volentes, nobilissimum regem Francorum, cujus ditioni subjecti erant, consuluerunt et auxilium postularunt, et incomparabiles thesauros, quos habebant, scilicet reliquias et corpora Sanctorum, ne prædarentur à Barbaris, in Franciam, consultâ deliberatione, portaverunt, considerantes (47) ut quandò pax Britanniæ redderetur, illa possent rehabere, et

(46) Ce serait ici le lieu de placer les documents relatifs aux autres miracles posthumes de S. Corentin, ainsi qu'aux diverses translations de ses restes mortels. Mais ces documents nous font en grande partie défaut, comme il a déjà été dit plus haut. Nous n'avons retrouvé que quelques fragments, comme le récit de la translation à Marmoutiers avec celui de quelques miracles arrivés à Tours et en Cornouaille. Vient en premier lieu le document relatif à la translation à Marmoutiers qui doit être l'œuvre d'un clerc de l'Église de Quimper. On le conclut de la tristesse extrême qu'il ressent de la perte du corps de S. Corentin, et mieux encore de l'insistance qu'il met à affirmer que S. Corentin, malgré l'éloignement de ses reliques, continue à entourer Quimper et la Cornouaille d'une affection toute particulière.

Ce document, bien qu'ancien, comme en font foi les formes archaïques de l'orthographe, n'a dû cependant être rédigé que longtemps après les événements, puisqu'il ne dit pas un mot des translations de Lehon et de Paris, dont l'authenticité est incontestable. Telle quelle cette relation faisait autorité, car la liturgie lui empruntait beaucoup de traits, et on l'insérait dans les *Passionnaires*. La copie ici reproduite, et que nous devons à la bienveillance et à l'amitié de M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, provient originairement d'un ancien *Passionnaire* de Quimper. Voici sa cote actuelle à la Préfecture de Nantes : E 73, 2.

(47) Le mot paraît vouloir dire : *mettant pour condition.*

APPENDICES A LA VIE DE SAINT CORENTIN

N° 1. Translation d'une partie du corps de saint Corentin a Marmoutiers.

Plusieurs siècles après la mort de saint Corentin, la charité s'étant refroidie en beaucoup de cœurs, l'iniquité, à l'opposite, se multipliait chaque jour. C'est ce qui attira sur le pays le plus terrible des fléaux, la guerre et l'invasion de nouveaux Barbares.

Les Normands, en effet, pleins de confiance dans leur courage et dans leurs forces, envahirent la France au IX^e^ siècle et y portèrent le ravage de tout côté.

Dans un tel état de choses, les Bretons, voulant se mettre en garde contre les préjudices qu'ils avaient à craindre de la part de si cruels ennemis, vinrent consulter le noble roi des Francs, dont ils étaient les vassaux ; ils implorèrent son appui et résolurent, d'un commun accord après mûre délibération, de transporter en France ce qu'ils avaient de plus grand prix, nous voulons dire les reliques et les corps de leurs Saints. Leur but en cela était d'empêcher que ces trésors ne devinssent la proie des Barbares. Ils se disaient d'ailleurs : Quand la paix sera rendue à la Bretagne, il nous sera pleinement loisible de reprendre le dépôt que nous avons confié à la fidélité des Francs, et de regagner ainsi nos pénates. Mais il en arriva tout autrement ; les Francs manquèrent ici à leur parole et se montrèrent fort avides du bien d'autrui, en d'autres termes, une fois qu'ils eurent reçu en dépôt les précieux corps des Saints Bretons, ils ne voulurent plus les rendre. Prières et offres d'argent, tout fut inutile pour cela.

Or, parmi ces corps sacrés les plus précieux se trouvait celui de saint Corentin. Porté pour une partie à Tours, il y fut mis

depositum honorabile fidei Francorum commissum sibi liceret ad propria reportare. Quod eis si quid longè aliter contigit quam præparent (48). Fallaces enim et cupidi Francigenæ cara Sanctorum pignora, quæ semel receperunt, nunquàm posteà vel precibus vel prætio reddere voluerunt. Undè cùm inter cœtera sacrum corpus Chorentini Turonis delatum fuisset et apud monasterium Sancti-Martini depositum, adhuc hodiè ibi retinetur et, sicut convenit, honorabiliter reservatur. Gaudent monachi et jactant se tanto munere cœlitùs esse ditatos, scilicet corporis sancti Confessoris, cujus beneficium sæpiùs in multis sunt experti.

Dolent Britones se tali et tanto fraudatos esse deposito, sed quantùm tristantur de absentiâ corporis tantùm de præsentiâ spiritùs gratulantur. Spiritus enim sancti Chorentini Britanniæ et cathedrali sedi Cornubiæ presens adesse creditur, ubi assiduè miracula et virtutes operatur, et illi magis videntur ejus habere præsentiam, qui majora illius beneficia percipiunt, et sibi (*m*) majorem exhibent reverentiam, et ab eis plus amari, et eos plus amare creditur, quibus majorem opem et operam largiùs impertitur eò (*n*) quod, juxta Beatum Gregorium, probatio dilectionis exhibitio est operis (49).

N° 2. Relatio duorum S. Chorentini miraculorum ex sanctorali corisopitensi mutuata (50).

1° Vinum Monachorum Turonensium miraculosè servatum.

Quidam viri bellicosi olim de suis viribus præsumentes, nec Deum verentes nec hominem, ad Turonicam civitatem et

(*m*) *Sibi* est ici pour *ei*.

(*n*) La préposition *eò* manque dans le manuscrit.

(48) Le sens demanderait plutôt *sperarent*.

(49) Greg. Magnus, *Homil. 30 in Evangelio*, n. 1.

(50) Le *Sanctorale Corisopitense* du Musée Bollandien ne renferme pas seulement un extrait considérable (pour la fête du 12 décembre et pour

en dépôt dans le monastère de Saint-Martin et il s'y conserve encore aujourd'hui, entouré, comme il convient, des plus grandes marques d'honneur et de respect.

Les moines de Tours sont heureux et fiers d'avoir été mis par le Ciel en possession d'un si grand trésor, car le corps de saint Corentin a été pour eux, en maintes occasions, protection dans le danger, salut dans les malheurs publics. C'est au contraire pour les Bretons un grand deuil de se voir privés d'un joyau d'un si grand prix ; mais plus ils s'affligent de l'absence corporelle de leur saint, plus ils se félicitent de voir qu'il est toujours présent au milieu d'eux spirituellement. Car, de fait, l'âme de saint Corentin se trouve manifestement en Bretagne et surtout dans la cathédrale de Quimper, comme en font foi les miracles et les prodiges qu'il se plaît à y opérer. En outre, parmi ceux qui sont chéris de saint Corentin, ceux-là paraissent l'être davantage qui reçoivent de lui de plus grands bienfaits et l'entourent de plus grandes marques d'honneur, qui l'aiment davantage en sont plus aimés, et sont de sa part l'objet d'une protection plus efficace, puisque, selon saint Grégoire, la vraie preuve de l'affection et de l'amour se trouve dans le témoignage des œuvres extérieures.

N° 2. Deux miracles posthumes de saint Corentin.

1° Un tonneau de vin, qu'on avait défoncé par malice, n'en garde pas moins tout son vin.

A l'époque où les guerres féodales étaient en pleine vigueur et semblaient autoriser parfois plus d'un acte de brigandage, des hommes qui, faisant de la guerre leur métier, ne craignaient ni Dieu ni leur prochain, se rendirent à Tours et firent irruption dans le monastère de Marmoutiers, avec l'intention d'obliger les moines, bon gré mal gré, à leur livrer leur vin. En conséquence, ils se jettent sur un grand tonneau, qu'on appelait la *tonne de Saint-Martin*. Elle renfermait tout le vin qu'on

S. Martini monasterium accesserunt ut vinum à monachis extorqueretur, et irruentes ad grandem tonnam Sancti-Martini, quæ specialiter singulis annis certo tempore potui monachorum deputabatur, ipsâque tonnâ jam perforatâ, postposito Dei timore, vinum in vasis effundere cœperunt. Verùm monachi, divinâ inspirante gratiâ, cùm tamen multorum Sanctorum corpora detulissent, reliquiarum S. Chorentini, quas nondùm attulerant recordantes (*o*), exclamare cœperunt dicentes: « Ubi « est, inquiunt, Britannus Confessor et Præsul Chorentinus ; « deferatur Præsulis corpus et vinum nostrum conservet ab « hostibus malignis. » Currunt igitur citiùs monachi ad Beati Præsulis corpus, ejus auxilium postulantes, illud suprà prædictam tonnam reponentes, Chorentini custodiæ vinum suum commendarunt. Et illicò cessat effusio vini ac si clepsedrâ clausum esset foramen. Visoque tali et tanto miraculo, hostes recedunt, et eorum ferrea pectora molliuntur, nec ampliùs monachis damna inferre ausi fuerunt. Lætantur idcircò monachi et eum (S. Chorentinum) plus solitò venerantur (51).

2° Miraculum Alani, cognomento Caignart.

Nec etiam illud omittendum est miraculum quod in Alano,

son octave) de la *Vie* latine *de S. Corentin*, il nous offre aussi au premier mai (translation de S. Corentin) un abrégé du récit de la translation à Marmoutiers (voir le texte plus haut), avec la relation de deux miracles. C'est cette dernière relation, qui est assurément très ancienne, que nous allons mettre ici sous les yeux du lecteur.

(*o*) Ce mot fait défaut sur la copie, mais il semble nécessaire pour le sens.

(51) Ce miracle eut tant de retentissement qu'il était rappelé deux fois dans l'ancien office du Saint.

servait aux moines pendant une époque déterminée de l'année. Mais les brigands, foulant aux pieds toute crainte de Dieu, ont bientôt percé cette pièce et s'occupent à recueillir dans des vases le vin qui en découle, afin de l'emporter ensuite. Qu'on juge de la douleur des moines ! Pour conjurer ce malheur, ils commencent par apporter tous les corps des Saints, dont ils avaient la garde. Mais rien n'y faisait. Tout-à-coup, ils se disent, sous l'inspiration de la grâce d'En-Haut : « Où est « notre évêque breton Corentin ? On l'a oublié, qu'on apporte « son corps, qu'on lui confie le soin de défendre notre vin « contre la rapacité de nos ennemis. » Aussitôt quelques-uns courent au reliquaire de saint Corentin ; ils implorent son assistance ; ils placent ses reliques sur le tonneau et le chargent de garder leur vin. O merveille ! à dater de ce moment le tonneau demeure aussi hermétiquement fermé que si on y avait mis un fermoir de métal ; il ne s'en échappe plus une seule goutte de vin.

Il y a plus encore, la vue d'un si grand miracle suffit pour amollir la dureté du cœur des voleurs et les amener à prendre la fuite sans oser faire d'autre mal aux moines. Pour ceux-ci, ils sont remplis d'une sainte joie et entourent désormais saint Corentin de marques de vénération bien plus nombreuses qu'ils ne le faisaient par le passé.

2° Alain Cagnart, comte de Cornouaille, guéri d'un mal d'yeux.

Nous ne pouvons non plus laisser en oubli le miracle insigne dont Alain, comte de Cornouaille, devint l'objet au commencement du XI^e^ siècle (v. 1030).

Ce comte souffrait, en effet, horriblement d'un mal d'yeux que les médecins avaient déclaré incurable. La comtesse Judith, femme d'une grande sagesse et qui compatissait vivement au malheur de son mari, lui conseilla de laisser de côté les remèdes humains pour se rendre à l'église cathédrale de Quimper, se mettre sous la protection de saint Corentin, lui

Comite nobili Cornugalliæ, meritis sancti Chorentini à Domino Deo magnificè gestum est (52).

Cùm enim præfatus Comes oculorum maximam ægritudinem sustinuisset, ita ut medicis incurabilis videretur, Judetha, uxor ipsius Comitis, mulier prudentissima, de viri sui angustiâ et infirmitate tristis et sollicita, Deo inspirante, consuluit ut aliis curis postpositis ad ecclesiam sancti Chorentini confugeret et certarum terrarum suarum possessiones eidem offerret, ut à summo Medico mereretur sanitatem. Creditque ipse Alanus Comes uxoris sano consilio, et simul ad prædictam ecclesiam sancti Chorentini venerunt, et super altare donationem ipsarum possessionum devotissimè offerunt, et tam ecclesiæ quàm canonicis concedunt impetratam. Hoc facto, ipse Comes à Deo consequitur suorum oculorum sanitatem; nam, sequenti die, ipse Comes sanus et incolumis coràm omnibus publicè apparuit (53).

(52) Le précédent miracle ne portait pas avec lui sa date. Celui-ci ne nous laisse pas dans la même ignorance à cet égard. Il s'agit ici en effet d'Alain Cagnart, comte de Cornouaille, dont le gouvernement s'étend de 1020 à 1058. C'est dans le même laps de temps qu'a dû arriver le fait en question, ou plutôt il est antérieur à l'année 1030, comme il conste de la teneur d'un document original (*Preuv. de Bret.*, t. I, c. 377).

(53) Nous avons un témoignage authentique de la vérité de ce miracle; il nous est fourni par Alain Cagnart en personne (*Preuv. de Bret.*, t. I, c. 377). Il y a lieu de croire que l'ancien *Passionnaire* de Quimper, qui nous a fourni la relation de la translation de S. Corentin à Marmoutiers et celle des deux miracles susdits, en renfermait beaucoup d'autres aujourd'hui perdus sans retour, témoin ce qui est dit dans le *Sanctorale Corisopitense*, à la suite des lignes que nous venons de reproduire : « *Nihil ultra fadditur) quia in tempore paschali festa non amplius « quam tres lectiones habent,* » on n'ajoute le récit d'aucun autre miracle, parce que dans le temps paschal les fêtes des saints n'ont que trois leçons.

offrir des terres et des possessions, et mériter de la sorte que le Médecin céleste lui rendit le plein usage de ses yeux. Le comte Alain n'hésita pas à suivre un conseil aussi sage. Lui et sa femme se rendent donc de compagnie à l'église de Saint-Corentin ; ils font de tout cœur leur offrande et déposent sur l'autel l'acte même de donation des possessions qu'ils veulent céder à l'Église et aux chanoines. Or, le lendemain, le comte Alain se montre au public. Il était guéri, il ne souffrait plus des yeux. Mais c'était évidemment à sa générosité et à sa piété envers saint Corentin qu'il devait sa guérison pleine et entière.

N° 3. Ultima documenta de asservatione reliquiarum S. Chorentini apud Majoretanos (54).

Anno 1646, inter litium strepitus et magnam rei domesticæ perturbationem, nos recreavit translatio venerandi corporis B. Chorentini, episcopi olim Cornubiensis seu Corisopitensis in Britanniâ Armoricâ, cujus sacræ exuviæ ab antiquo (55) in hoc Majori Monasterio requiescunt, et ad nostra usquè tempora in capsâ ligneâ, inter eas quæ altari matutinali supereminent, repositæ, asservatæ fuerant.

Anno quidem 1623, die mercurii 10ª Maii, hæc capsa aperta fuit, instante R^mo^ Patre Guillelmo Le Prestre, episcopo Corisopitensi, et postulationem jam ante annos quatuor factam iterante, cui de communi Capituli sententiâ concessum est ut selecti ad hoc opus commissarii : frater Ludovicus Blanchard, prior S. Martini de Laval, et frater Franciscus Durand, subsacrista, eductum è capsâ *os*, quod *brachii* vel *femoris* videbatur (ita enim habet processus verbalis), (56) illi traderent, et instrumentum authenticum desuper confectum est, cui subscripserunt dictus episcopus Corisopitensis Guillelmus, episcopus Macloviensis (57), R. Guesdier, præpositus de Blalay, De l'Espine, canonicus Redonensis, prior Insulæ Tristanni (58) ac vicarius generalis archiepiscopi Turonensis in Britanniâ, Guillelmus Jour, canonicus Macloviensis, et Julianus Le Texier, canonicus Corisopitensis; ex parte verò monachorum : fratres

(54) Nous avons cru à propos de compléter ce petit recueil de documents originaux sur S. Corentin, en y adjoignant celui-ci qui nous est fourni par le *Liber rerum memorabilium Majoris Monasterii*.

(55) Le terme est vague et prouve qu'on n'avait aucune donnée positive sur la date de cette translation.

(56) Ces paroles sont dignes de remarque, car elles prouvent manifestement que le corps de Tours était loin d'être entier.

(57) Guillaume Le Gouverneur qui gouverna l'église de Saint-Malo de 1610 à 1630.

(58) L'Ile Tristan, en face de Douarnenez, a joui autrefois d'une importance qu'elle n'a plus actuellement.

N° 3. Inauguration a Marmoutiers de la nouvelle chasse toute en argent de S. Corentin (ann. 1646) (1).

L'année 1646 nous apporta, au milieu des bruits de procès et d'autres embarras domestiques, une bien douce consolation, celle de la translation du corps de saint Corentin, évêque de Quimper, dans une nouvelle châsse. Les restes mortels de ce glorieux évêque avaient été apportés, dans ce monastère de Marmoutiers, à une date qui se perd dans la nuit des temps, et depuis lors jusqu'au XVII^e^ siècle, elles avaient reposé au milieu de plusieurs autres dans une simple châsse en bois, qui avait été placée avec quelques autres sur l'autel dit de Matines.

En 1623, le mercredi 10 Mai, après une seconde instance (la première remontait à 1619) de l'évêque de Quimper, on ouvrit la châsse de bois qui renfermait, à Marmoutiers, les reliques de saint Corentin, et en présence des commissaires nommés en chapitre, savoir frère Louis Blanchard, prieur de Saint-Martin de Laval, et frère François Durand, second sacriste, on en retira un ossement du *bras* ou du *fémur* (sic), dont on fit présent à l'évêque avec le certificat authentique, qui fut signé successivement par le dit évêque de Quimper, Guillaume Le Prestre, par Mgr Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, par R. Guesdier, prévôt de Blaslay, par M. de l'Espine, chanoine de Rennes, prieur de l'île Tristan et vicaire général en Bretagne de l'archevêque de Tours, par Guillaume Jour, chanoine de Saint-Malo, et par Julien Le Texier, chanoine de Quimper.

Le même acte fut signé, au nom des moines, par les Frères Jacques d'Huisseau, grand-prieur, Blanchard et Durand, déjà nommés, et frère Jacques de Laynes, secrétaire du chapitre.

Le même jour, on fit don à l'illustrissime évêque de Saint-Malo, déjà nommé, de l'ossement connu sous le nom de *rotule du genou*.

A l'occasion du fait sur lequel nous venons d'appeler l'atten-

Jacobus d'Huysseau, major-prior, Blanchard, Durand et Jacobus de Leynes, secretarius (59). Eodem die datum est ejusdem S. Corentini os, quod ROTULA GENU appellatur, illustrissimo DD. Guillelmo, episcopo Macloviensi.

Anno 1646, præstituta est dies vigesima Maii, quâ festum Pentecostes agebatur, sacri pignoris B. Chorentini eductio à veteri capsâ ligneâ in novam argenteam eximii operis, sumptibus ac munificentiâ venerab. Fr. Bertrandi Viette, prioris Septem-Dormientium, elaboratam.

Est verò capsa argentea pondo 17 circiter marcharum, medium Episcopi corpus repræsentans, capite mitrâ insertis lapillis conspicuâ ornato. Stylobatus crustis argenteis et cristallis insignis per quos sacra ossa oculis intuentium patent.

Itaque horâ tertiâ pomeridianâ, astantibus omnibus monachis et innumerâ multitudine, quæ ad solemnitatem confluxerat, reserata est capsa lignea, in quâ inventum est caput et ossa plurima S. Chorentini serico panno involuta, quæ in thecam argenteam, priùs solemni benedictione expiatam, translata sunt, caput quidem intrà imaginis caput, reliqua verò ossa tam intrà illius imaginis quàm stylobatæ capacitatem.

Posterâ verò die, Reverendi PP. Prior et monachi S. Juliani Turonensis, pro suâ erga sanctos religione, et mutui quod illos inter et nos intercedit fœderis observantiâ, ad ecclesiam nostram supplicationem adornarunt, quos ad valvas basilicæ summo cum gaudio et veneratione suscepimus : mox in chorum convenientes illi quidem à sinistrâ, nos verò à dextrâ (quam honoris causâ oblatam præ modestiâ acceptare recusarunt) mente unanimi missarum solemnia peragimus, laudesque omnipotenti Deo ac sancto Patri Chorentino persolvimus.

Quæ omnia, in publicum instrumentum ab omnibus monachis cùm antiquis tùm reformatis subsignatum, relata sunt.

Occasione verò hujus novæ thecæ, constructum est armarium

(59) Copie de cet acte se trouve dans les Archives épiscopales de Quimper.

tion, il fut reconnu qu'il était urgent de remplacer la châsse. Ce fut le vénérable frère Bertrand Viette, prieur des *Sept-Dormants* (Tours), qui fit les frais de cette nouvelle châsse avec une munificence digne de son grand cœur. Cette seconde châsse était, en effet, en argent et travaillée avec art; son poids total était de 17 marcks ; elle représentait le buste d'un évêque portant en tête une mitre ornée de pierres précieuses. Le socle se faisait remarquer par ses ferrures d'argent et par ses beaux verres qui permettaient de voir du dehors les ossements sacrés.

L'inauguration solennelle avait été fixée au 20 Mai, fête de la Pentecôte. En ce jour donc, en présence de tous les moines et d'une grande foule qui était accourue pour la solennité, on ouvrit la châsse de bois, et on y trouva la tête de saint Corentin et un grand nombre d'ossements, le tout enveloppé dans un drap de soie. On plaça ces restes sacrés dans la nouvelle châsse qu'on venait de bénir solennellement. La tête fut placée à l'intérieur même de la tête que figurait le reliquaire, et les autres ossements dans toute la longueur de la châsse et du socle.

Le lendemain, les RR. PP. prieur et religieux de Saint-Julien de Tours se présentèrent à notre église avec le cérémonial du jour des Rogations, tant pour témoigner de leur dévotion envers les Saints, qu'en raison des liens d'amitié fraternelle qui unissent leur maison et la nôtre. Nous les reçûmes à la porte de notre basilique avec autant de joie que de respect ; puis nous rentrâmes ensemble au chœur, où ils voulurent, par modestie, occuper la gauche, quoique nous leur eussions offert, par honneur, le côté droit. Nous chantâmes ensuite d'un seul cœur la solennité de la messe, et nous payâmes en commun notre tribut de louanges au Dieu tout-puissant et à notre Père saint Corentin. Acte fut ensuite dressé de tout cela, et il fut signé par tous les moines des deux monastères anciens et réformés.

A l'occasion de la nouvelle châsse de saint Corentin, on

retrò altare à parte septentrionali, in quo divi Martini radius et S. Chorentini corpus reposita sunt (60).

N° 4. Excerpta ex antiquo officio S. Chorentini (61).

1ª Antiphona ad *Magnificat* pro primis Vesperis.

Nobilis progenie, sed nobilior fide, nobilissimus sanctitate fuit Pastor noster Chorentinus, cujus meritis nos exaudire digneris Sancta Trinitas, unus Deus.

2ª Antiphona ad Benedictus.

O gloriose Chorentine, salus et honor Cornubiensis Ecclesiæ, qui cœlestia eligens mundi gloriam declinasti, precibus nos socia Christo, cui te sociasti sanctitatis merito, et nobis confessis mortis horâ promptus sine morâ Dei gratiam implora.

3ª Antiphona ad *Magnificat* pro secundis Vesperis.

Præsul et sacerdos Christi, qui merito tuæ bonitatis et gratiâ Dei hodiè cœlos intrasti, precantes audi famulos, et quam gu-

(60) Les deux documents de 1623 et 1646 ne sont pas inédits. Ils ont été publiés récemment par la Société Archéologique de Touraine, comme appendice à l'*Hist. de Marmoutiers*, par D. Martène (t. II, p. 590).

(61) L'Église de Quimper avait composé de très bonne heure, en l'honneur de son saint patron, un très bel office, plein d'une douce poésie, aussi pieux qu'édifiant. Il est bien fâcheux qu'on lui ait préféré, en 1851, un office de fabrique moderne. Pour que le souvenir de cet office, qui faisait le plus grand honneur à la Cornouaille, même au point de vue littéraire, ne se perde pas entièrement, nous en insérerons ici quelques extraits.

fit aussi faire un *armarium* derrière l'autel du côté du Nord, dans lequel on plaça le *radius* de saint Martin et le corps de saint Corentin.

N° 4. — Quelques extraits de l'ancien office de S. Corentin.

1ª Antienne de *Magnificat* (Premières Vêpres).

Corentin, notre Pasteur, était de noble lignage, mais la foi le rendit bien plus noble, et la sainteté a élevé sa noblesse au comble. Daigne la Sainte-Trinité, Dieu unique, exaucer tous nos vœux en considération des mérites d'un si grand Protecteur.

2ª Antienne de *Benedictus*.

O glorieux Corentin, le salut et l'honneur de l'Église de Cornouaille, vous qui, choisissant les biens célestes pour votre lot, avez fui la gloire du monde, réunissez-nous par vos prières à Jésus-Christ avec lequel vous avez contracté une union éternelle par le mérite de votre sainteté, et quand, après avoir confessé nos péchés une dernière fois, nous serons sur le point de mourir, appelez sans retard sur nous l'efficacité de la grâce de Dieu.

3ª Antienne de *Magnificat* (Secondes Vêpres).

Évêque et prêtre de Jésus-Christ, vous qui, par le mérite de vos bonnes œuvres uni à la grâce de Dieu, êtes entré aujourd'hui au Ciel, écoutez la prière de vos serviteurs; continuez à régir, à aimer, à secourir, à défendre cette Église que vous avez gouvernée avec tant de zèle et de piété pendant votre vie mortelle, et vous, Dieu tout-puissant, miséricordieux et clément, en considération de la prière de S. Corentin, ayez pitié des pécheurs.

bernasti vivus Ecclesiam, guberna, ama, juva et defende, et tu Deus omnipotens, misericors et clemens, Corentini piâ prece, peccatorum miserere.

4ª Antiphona in Vesperis.

Laudemus Dominum qui S. Corentinum magnificavit inundanti pluviâ. Laudent suum præsulem Britanni per quos et portari voluit et desiderium Turonorum adimpleri.

5ª Item alia.

Festum sancti Præsulis et Patris Cornubiæ
Colant omnes incolæ Britanniæ,
Quem honorant peregrini Galliæ,
Quem Rex cœli coronat hodiè.

4ª Antienne à Vêpres.

Louons le Seigneur qui a glorifié S. Corentin en accordant à sa prière l'abondance de la pluie. Que les Bretons louent à l'envi leur Évêque, qu'ils le louent de ce qu'ils s'est servi d'eux pour arracher ses membres sacrés à la fureur des Normands et combler les vœux des Tourangeaux.

5ª Autre Antienne.

Que tous les habitants de la Bretagne célèbrent à l'envi la fête de l'Évêque et du Père de la Cornouaille, la fête de S. Corentin. Que les pèlerins de la France viennent honorer celui que le Roi du ciel a couronné aujourd'hui de la couronne de gloire.

APPENDICE A LA PAGE 65.

N° 5. Récit succinct de deux miracles empruntés au cartulaire de Quimper.

Vers le même temps, Benoist, neveu du comte Alain, fut arraché à la mort par l'intervention de saint Corentin.

Fils d'Orscand, évêque de Quimper, ce Benoit était encore tout jeune lorsqu'il tomba très-gravement malade. Son père et sa mère, fort attristés d'un tel accident, s'empressèrent de se rendre à l'église de saint Corentin, et offrirent au Saint, pour sa guérison, le village de Penbren en Trégunc. Or, à l'instant même, l'enfant recouvra une parfaite santé.

A quelque temps de là, Hoël, fils du même Alain Cagnart, qui était devenu successivement (1058), par droit d'hérédité, comte de Nantes et de Cornouaille, enfin duc de Bretagne (1073), entreprit pieusement le pèlerinage des Saints-Lieux de Rome. Mais à son retour, il se trouva en face d'une conjuration des principaux seigneurs du pays, qui avaient tramé sa perte.

Hoël résolut de leur tenir tête les armes à la main, et commença, à cet effet, par implorer l'assistance du Patron de Quimper, en lui promettant d'augmenter ses possessions, s'il lui accordait la victoire sur ses ennemis. Or, il en arriva de la sorte, et en conséquence de sa promesse, Hoël donna à perpétuité à saint Corentin la terre de *Pentrès en saint Nic*, dans l'ancien pays de Porzay.

TABLE DES MATIÈRES

Art. 1er. — Prolégomènes de la Vie de S. Corentin.

	Pages
Début. — S. Corentin. Sa popularité	3
Sa vie latine est le plus ancien monument littéraire de la Cornouaille	4
Quimper n'a eu qu'un évêque du nom de Corentin.	4
§ 1. Preuve de l'authenticité et de l'autorité de cette vie. Date probable de sa composition	5
Deux petites erreurs chronologiques qu'elle renferme	9
§ 2. Chronologie de S. Corentin	10
§ 3. Translation du corps de S. Corentin à Léhon	13
— — à Montreuil	14
— — à Paris et à Marmoutiers	15
§ 4. Culte de S. Corentin	18
Son patronage	19
Iconographie	20
Conclusion des prolégomènes, remerciements, etc.	20

Art. 2. — Vie de S. Corentin (texte latin et traduction).

Prologue	23
§ 1. Naissance et premières années	27
§ 2. S. Corentin ermite. Histoire de son poisson	27
§ 3. Visite du roi Grallon	29
§ 4. Le poisson miraculeux disparaît	31
§ 5. Corentin et Primel	31
§ 6. Visite des SS. Paterne et Melaine à S. Corentin	33
§ 7. Corentin est élevé à l'épiscopat	35
§ 8. Corentin modèle des évêques	37
§ 9. Suite du même sujet	39
§ 10. Tudy et Guingalois sont *bénis* comme abbés	43

Pages

§ 11. Ils aident le Saint dans les fonctions de sa charge pastorale 45
§ 12. Dernières années et mort de S. Corentin. 45
§ 13. Sa renommée de sainteté. — Miracles posthumes 47
§ 14. Projet d'une basilique sur son tombeau (v. 830). 49
§ 15. Châtiment, pénitence et guérison de la femme avare. . . . 49
§ 16. Le voleur puni 53
§ 17. Sa pénitence. Double vision dont il est favorisé. Sa guérison 55
Conclusion. 57

Appendices a la Vie de S. Corentin.

N° 1. Translation d'une partie du corps de S. Corentin à Marmoutiers 59
N° 2. Deux miracles empruntés au Sanctoral de Quimper :
1° Un tonneau de vin qui avait été défoncé, conserve néanmoins tout son vin 63
2° Alain Caignart, comte de Cornouaille, guéri d'un mal d'yeux (v. 1030) 65
N° 3. Document emprunté aux Archives de Marmoutiers :
1° Don d'une relique à M^gr^ Le Prestre, évêque de Quimper en 1623 67
2° Inauguration, le 20 mai 1646, à Marmoutiers, de la nouvelle châsse de S. Corentin. 69
N° 4. Extraits de l'ancien office liturgique de S. Corentin 71
N° 5. Deux miracles empruntés au Cartulaire de Quimper :
1° Guérison du jeune Benoit, fils d'Orscand 74
2° Victoire du comte Hoël (v. 1076) sur ses ennemis. . . . 74

Anton
AR BARZH
Ex libris